

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987**

**(45<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du jeudi 30 octobre 1986**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE, vice-président

#### 1. **Rappels au règlement** (p. 5535).

MM. Marcel Rigout, le président.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5535)

M. Martin Malvy.

#### 2. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5535)

##### Agriculture, B.A.P.S.A. (suite)

MM. Guy Le Jaouen,

François Patriat,

Jean-François Deniau,

M<sup>me</sup> Catherine Lalumière,

MM. Pierre Sirgue,

Elie Marty,

René Souchon,

Michel Lambert,

Gilbert Barbier,

Alain Brune,

Didier Chouat,

Aymeri de Montesquiou,

Martin Malvy, François Guillaume, ministre de

l'agriculture ; Mme Edith Cresson,

Jean Giovannelli.

MM. le ministre, Yves Tavernier.

*Rappel au règlement* (p. 5556)

MM. Yves Tavernier, le président.

*Reprise de la discussion* (p. 5556)

**Réponses** de M. le ministre aux questions de :

MM. Charles Paccou, Pierre Godefroy.

*Demande de suspension de séance* (p. 5557).

MM. Charles Revet, le président.

*Rappel au règlement* (p. 5558).

M. Marcel Rigout.

M. le président.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5558)

Suite des **réponses** de M. le ministre aux questions de :

MM. Michel Peyret, Jean Jarosz, Gérard Bordu, Marcel Rigout, Georges Bollengier-Stragier.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 3. **Déclaration de l'urgence d'un projet de loi** (p. 5560).

#### 4. **Ordre du jour** (p. 5560).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### RAPPELS AU RÈGLEMENT

**M. Marcel Rigout.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Rigout, pour un rappel au règlement.

**M. Marcel Rigout.** Monsieur le président, mon intervention se fonde sur l'article 58 de notre règlement intérieur qui porte sur le déroulement de la séance.

Depuis ce matin, nous discutons du budget de l'agriculture. Or, depuis neuf heures, les trains ne passent plus sur la ligne Paris-Toulouse : les éleveurs limousins, notamment les éleveurs d'ovins...

**M. Louis Lauga.** De la C.G.T. ?

**M. Marcel Rigout.** Non, monsieur Lauga ! Ils ont répondu à l'appel de la F.N.S.E.A. ! Ces éleveurs barrent la ligne de chemin de fer pour manifester leur mécontentement et leur colère. En effet, ils sont à bout de souffle et certains sont au bord de la faillite.

Monsieur le ministre de l'agriculture, ils n'ont pas reçu de votre part les réponses, même partielles, qu'ils attendaient ! Ils n'ont pas non plus reçu de la part de M. le Premier ministre, qui s'est rendu à Limoges samedi dernier, la moindre promesse qui pouvait apaiser leur mécontentement.

Ils ont observé d'une manière très responsable une trêve de trente-six heures, affirmant très clairement que, si aucune satisfaction ne leur était donnée, les actions reprendraient, notamment en ce qui concerne le contrôle des importations abusives de viande étrangère.

Compte tenu de la situation, monsieur le président, je demande une suspension de séance pour réunir mon groupe et permettre éventuellement à M. le ministre de prendre contact avec les manifestants, conformément à leur souhait. Il lui suffit pour cela de téléphoner à la gare de Saint-Sulpice-Laurière ou à celle d'Ambazac, en Haute-Vienne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. Guy Ducloná.** Peut-être que l'ancien président de la F.N.S.E.A. saura les écouter !

**M. le président.** La suspension de séance est de droit.

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à quinze heures cinq, est reprise à quinze heures vingt.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Martin Malvy, pour un rappel au règlement.

**M. Martin Malvy.** Monsieur le président, les événements qui se déroulent actuellement ne sont pas pour nous surprendre.

En tant que président du groupe d'études sur le problème ovin, constitué par le bureau de l'Assemblée nationale, j'ai signalé à M. le ministre de l'agriculture, à la fin de la dernière session, que ce groupe existait et qu'il souhaitait le rencontrer. Je le lui ai appelé, il y a quinze jours, à la demande

d'ailleurs des quelque quatre-vingts députés de toutes tendances qui le composent. Une réponse aurait sans doute apaisé le climat.

Nous connaissons la tension qui existe sur le marché ovin et je déplore n'avoir reçu aujourd'hui aucune réponse à cette demande d'entrevue qui, je le répète, n'émanait pas d'un député de l'opposition, mais d'un parlementaire président d'un groupe d'études de l'Assemblée nationale, au nom des membres de ce groupe.

Je constate que, dans un climat aussi lourd, on trouve quelquefois l'occasion de désamorcer des bombes. Or l'occasion n'a pas été saisie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Meuger.** Il faut changer le président du groupe d'études !

2

## LOI DE FINANCES POUR 1987

### (DEUXIEME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

#### AGRICULTURE, B.A.P.S.A. (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Dans la suite de la discussion des crédits, la parole est à M. Guy Le Jaouen.

**M. Guy Le Jaouen.** Monsieur le ministre de l'agriculture, le budget que vous nous présentez ne nous donne pas satisfaction. En effet, quelques retouches ou réformes ponctuelles mises à part, il reste trop semblable à ceux de vos prédécesseurs. Que nous voilà loin des objectifs fixés les années précédentes par le président de la F.N.S.E.A. - ou même des suggestions de celui-ci !

**M. René Souchon.** On l'avait dit !

**M. André Labarrère.** Il fallait le dire. *(Sourires.)*

**M. Guy Le Jaouen.** Monsieur le ministre, ce budget est loin de répondre aux souhaits de la majorité et même de la très grande majorité des agriculteurs.

**M. André Labarrère.** Tout à fait exact !

**M. Jacques Limouzy.** Bien sûr. *(Sourires.)*

**M. Guy Le Jaouen.** Monsieur le ministre, dans votre projet de budget, les dépenses sont inscrites pour les trois quarts au titre IV. En d'autres termes, il s'agit essentiellement de dépenses d'interventions. Les subventions sont prépondérantes. Voilà, le mot est prononcé : la politique agricole, aujourd'hui, peut se résumer en ce mot : « subventions ».

**M. Jean Le Gorréc.** Il n'y a plus de politique agricole !

**M. Guy Le Jaouen.** Croyez-vous, monsieur le ministre, que nos paysans, nos jeunes agriculteurs qui engagent leur avenir dans ce métier entendent être considérés toute leur vie comme des assistés perpétuels ?

Ce genre de politique enferme le monde paysan dans un ghetto sectoriel.

**M. André Labarrère.** Les ghettos, vous connaissez ?

**M. Guy Le Jaouen.** Cette politique risque de passer aux yeux de l'opinion publique pour un frein au développement économique de la France : il s'agit de se mettre à la remorque d'industries de pointe, peut-être plus performantes, mais au risque de freiner une autre industrie.

Monsieur le ministre, dans le monde rural on est fier du métier qu'on exerce. Or, ce n'est pas à coups de subventions que vous aurez quelques chances de panser les plaies d'amour-propre de nos paysans ! Quel est le souhait des agriculteurs ?

**M. André Labarrère.** Que la gauche revienne !

**M. Guy Le Jaouen.** Que souhaitent-ils pour une vie meilleure, monsieur le ministre ?

Essentiellement, la mise en œuvre d'une politique agricole permettant de dégager un revenu agricole confortable. Les agriculteurs, du point de vue des revenus, veulent être considérés comme des citoyens « à part entière », si je puis dire. Ils entendent recevoir un revenu comparable à celui de leurs concitoyens. Fiers de leur métier, les jeunes s'y lancent avec enthousiasme. Leurs parents et leurs grands-parents l'exerçaient déjà. Ils connaissent bien le métier de la terre, avec ses peines - hélas, c'est le cas le plus fréquent - mais aussi ses joies, qu'ils acceptent les uns et les autres. Croyez-vous qu'un revenu agricole suffisant soit possible à obtenir aujourd'hui ? A mon sens, oui, mais tout dépend de la volonté, d'une volonté politique qui doit être affirmée par votre Gouvernement.

Y aurait-il besoin de programmer dans votre projet de budget des mesures partielles, le financement de la réduction des taux de prêts bonifiés, le renforcement des subventions ou le relèvement de l'aide aux zones de montagne, ou aux zones défavorisées, entre autres, si l'agriculture procurait suffisamment de bénéfice pour résoudre tous ces problèmes ?

**M. André Labarrère.** C'était un bon ministre, M. Souchon !

**M. Guy Le Jaouen.** Monsieur le ministre, pensez-vous qu'il serait nécessaire de distribuer des indemnités pour faire face aux calamités agricoles si les agriculteurs pouvaient se prémunir comme autrefois ?

Par les dictons de leur terroir, et par l'expérience, les paysans avaient appris la sagesse, et qu'une bonne année pouvait être suivie d'autres moins bonnes. Aussi rangeaient-ils soigneusement dans leurs armoires le « bas de laine » indispensable pour supporter le choc, selon les aléas de la météorologie. Hélas, actuellement, le revenu a tellement baissé que le bas de laine a fondu.

**M. André Labarrère.** Comment est-ce possible ? Il se détricote peut-être ?

**M. Guy Le Jaouen.** Le paysan n'a plus rien, monsieur le ministre, pour faire face aux aléas climatiques.

Vous nous avez annoncé, pour le printemps prochain, une « loi de modernisation ». A ce sujet, je formulerai une suggestion : il faut développer l'agriculture familiale et, du point de vue de la production, favoriser la qualité au détriment de la quantité. Evidemment, cette suggestion va peut-être à l'encontre des règles de l'économie moderne : mais ne pourriez-vous envisager une agriculture « à deux niveaux ».

**M. André Labarrère.** Ringard !

**M. Guy Le Jaouen.** Pas du tout, monsieur !

**M. André Labarrère.** Oh si, tout à fait !

**M. Guy Le Jaouen.** Monsieur le ministre, ne pourriez-vous envisager une agriculture qui soit à la fois familiale et qualitative et une agriculture moderne, une agriculture industrielle ? (*Exclamations sur divers bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Limouzy.** Vous êtes insupportable, monsieur Labarrère. (*Sourires.*)

**M. André Labarrère.** Ne m'interrompez pas, monsieur Limouzy. (*Nouveaux sourires.*)

**M. le président.** Monsieur Le Jaouen, il va falloir songer à conclure.

**M. Guy Le Jaouen.** Monsieur le ministre, dans votre projet de budget, d'autres chapitres sont critiquables : manque de financement pour les investissements hydrauliques ou pour la forêt.

Les crédits de la recherche sont réduits eux aussi.

**M. Jean Le Garrec.** Quel bilan, en effet !

**M. Guy Le Jaouen.** Monsieur le ministre, les crédits de la recherche doivent être augmentés, car les produits qui se commercialiseront à l'horizon 2000 n'existent peut-être pas encore. Ils sont à trouver.

Au sujet des quotas laitiers, je formulerai une proposition toute personnelle, après avoir écouté ce qu'en a dit mon collègue M. Cointat. Il ne s'agit que d'une suggestion, mais elle mérite d'être examinée. Ne pourriez-vous vous inspirer de l'exemple de nos amis canadiens ? Mes collègues ne sont pas tous au courant. En France, les quotas sont définis et déterminés le plus souvent par les laiteries ou les coopératives laitières. Mais au Canada, ils font partie de « l'actif » de l'exploitation. En fonction d'un système de divers critères et de variables, une certaine quantité de lait est attribuée à chaque exploitation.

N'y a-t-il pas là matière à réflexion dans la mesure où vous prônez une politique libérale ? Les quotas de lait peuvent être « monnayés », c'est-à-dire vendus ou achetés comme une machine agricole, par exemple.

En ce qui concerne les maisons, je veux parler des...

**M. André Labarrère.** Des maisons closes ? (*Sourires.*)

**M. Guy Le Jaouen.** ... des maisons familiales et rurales, monsieur le ministre, vous avez prévu de porter le financement des personnels à 80 p. 100.

J'ai émis devant la commission de la production et des échanges une proposition que M. le rapporteur a bien voulu accepter d'inscrire dans son rapport. C'est que la prise en charge des frais de personnels atteint le taux de 100 p. 100 afin de sauvegarder l'équité entre l'école privée et l'école publique.

**M. le président.** Mon cher collègue, je suis obligé d'insister, mais il vous faut vraiment conclure !

**M. Guy Le Jaouen.** Monsieur le président, je conclus.

Monsieur le ministre, il convient de faire preuve de fermeté dans les négociations. Il est absolument indispensable d'engager des négociations avec nos partenaires de la Communauté européenne. Le général de Gaulle avait fermé la porte du Marché commun à l'Angleterre. Si elle attendait toujours devant la porte, y aurait-il besoin de venir en aide aux producteurs de viande ovine, par exemple ?

L'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun a été « bradée » par des personnes qui siègent sur les bancs de la gauche. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Labarrère.** Allons donc ! Vous n'y connaissez rien !

**M. Guy Le Jaouen.** Mais si !

**M. André Labarrère.** Non, vous n'y connaissez rien ! C'est l'entrée de la Grande-Bretagne qui a été bradée !

**M. Guy Le Jaouen.** Il faut renégocier.

**M. Arnaud Lopercq.** Monsieur le président, et le temps de parole ?

**M. Guy Le Jaouen.** Monsieur le ministre, estimez-vous normal que l'Espagne achète maintenant du blé aux Etats-Unis, alors que nous sommes excédentaires ?

**M. Michel Lambert.** Et de même pour le maïs !

**M. Guy Le Jaouen.** Monsieur le ministre, fermeté dans votre politique, rigueur, renégociation, voilà ce que nous vous demandons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front National [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. François Patriat.

**M. François Patriat.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera essentiellement sur le B.A.P.S.A.

Le projet de B.A.P.S.A. pour 1987 contient sans doute des « effets d'aïche » à travers une augmentation très mesurée des cotisations et une progression de la subvention de l'Etat supérieure à l'augmentation générale du budget ; on peut y voir le fruit d'une lutte sans précédent contre l'inflation menée au cours des cinq dernières années.

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir poursuivi un effort engagé l'année précédente. (*Exclamations sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Il tend, après plusieurs

années de remise à niveau de l'effort contributif des agriculteurs, à aligner l'augmentation des cotisations sur celle des prestations.

De même, nous observons que ce B.A.P.S.A. ne remet pas en cause l'abaissement à soixante-trois ans de l'âge de la retraite, résultant de l'application de la loi du 6 janvier 1986. Pourtant, monsieur le ministre, vous n'aviez pas eu de mots assez durs pour critiquer cette loi, allant même, en février 1986, jusqu'à la qualifier de « loi de régression sociale ». Aucune des grandes organisations agricoles ne demande, il est vrai, que l'on revienne sur cet alignement des droits des agriculteurs sur les autres catégories sociales. Il serait intéressant de savoir combien d'agriculteurs ont pu bénéficier de cette « loi de régression sociale » !

Pour ce qui me concerne, je puis vous affirmer que, chaque semaine, dans ma permanence, je reçois quatre, cinq ou six agriculteurs qui viennent me demander comment interroger la M.S.A. pour pouvoir bénéficier dès le 1<sup>er</sup> janvier 1987 de la retraite à soixante-trois ans.

**M. Arnaud Lapercq.** Sans pouvoir cultiver ?

**M. François Patriat.** En revanche, l'ancien président de la F.N.S.E.A. clamait haut et fort que la priorité des agriculteurs allait à la revalorisation du montant de leurs retraites. Dès qu'il a pris ses fonctions, il a fait de cette mesure un des principaux effets d'annonce du congrès de la F.N.S.E.A. à Brest, au début du mois d'avril dernier.

Comme souvent avec vous, monsieur le ministre, les effets d'annonce accouchent de peu de chose : c'est à peine 50 millions de francs en 1986 et 100 millions en 1987 qui sont consacrés à cette priorité, donc à peine 2 pour mille du montant total des prestations de vieillesse. En tout cas, la revalorisation est inférieure à celle effectuée par la gauche en juillet 1981, mais celle-là, vous la passez sous silence !

Au demeurant, ce B.A.P.S.A. serait plutôt remarquable par ce qu'il ne contient pas que par ce qu'il contient. Il s'agit surtout d'un budget de reconduction de la législation existante.

Rien sur le démantèlement des taxes pesant sur les produits qui a pourtant, compte tenu des accords passés entre la C.E.E. et les Etats-Unis sur les céréales, suscité une levée de boucliers de la part des associations spécialisées, allant jusqu'à la menace de grève pour ces taxes, ce qui n'est guère dans les habitudes des ces organisations responsables.

Nous ne saurions approuver que l'on pratique la grève des taxes ou de l'impôt. Mais pourquoi ce B.A.P.S.A. ne contient-il aucune amorce de démantèlement des taxes sur les céréales, plutôt que de renvoyer toujours à une hypothétique « loi d'orientation », dont on ne sait ni quand, ni comment elle sera votée, ni à partir de quand elle sera appliquée ?

Engager le mouvement de démantèlement des taxes dès cette année aurait concrétisé vos engagements et nous aurions approuvé.

De même, ce B.A.P.S.A. ne contient rien en vue de porter remède à la situation des agriculteurs en difficulté.

La M.S.A. annonce que 10 000 d'entre eux sont privés de toute protection sociale faute d'avoir pu payer leurs cotisations. En 1982, le gouvernement de gauche avait mis en place une procédure qui, sans régler tous les problèmes, c'est vrai, avait au moins permis d'aider de très nombreux exploitants à redresser une situation compromise, à alléger leur endettement auprès du Crédit agricole, et à se mettre en règle vis-à-vis de la mutualité sociale agricole pour être couverts socialement.

En 1985, la création des « exploitations agricoles à responsabilité limitée » a ouvert une voie pour le traitement des faillites en agriculture. Vous avez critiqué l'E.A.R.L. mais vous ne proposez rien pour régler les problèmes de ce genre auxquels se heurtent des agriculteurs, les agriculteurs en difficulté - là, il y a urgence - ou au bord de la faillite.

Voilà pourtant des mesures qui auraient trouvé leur place dans un budget annexe des prestations sociales agricoles !

Je vais formuler, monsieur le ministre, des propositions pour la réforme du financement de la protection sociale car tout le monde est unanime pour critiquer le régime actuel des cotisations sociales agricoles.

Au cours des dix dernières années, la progression des cotisations a été plus rapide que celle des revenus, nous en convenons.

L'effort contributif des agriculteurs au financement de leur protection sociale est aujourd'hui, c'est vrai, comparable à celui des autres catégories socioprofessionnelles.

Pourtant, avec les cotisations complémentaires, le financement professionnel n'atteint que 23,5 p. 100 du B.A.P.S.A., ce qui nous fait dire que la participation des autres régimes de la sécurité sociale et de la collectivité nationale au financement du B.A.P.S.A. devra donc être poursuivie, sinon accrue, pendant les prochaines années.

La base de l'assiette des cotisations sociales reste le revenu cadastral : elle est sans rapport avec le revenu réel, en particulier dans le cas des productions extensives, et qui le deviennent de plus en plus, et dans les régions défavorisées.

Le revenu cadastral théorique des cultures spécialisées et des élevages intensifs est classé dans des conditions non satisfaisantes avec des équivalences au revenu cadastral inadéquates voire inexistantes.

La correction du revenu cadastral par des éléments du revenu brut d'exploitation et du revenu net d'exploitation - nous les avons introduits -, si elle élimine les inégalités trop évidentes reste néanmoins trop approximative.

L'objectif doit donc être d'établir un régime de cotisations sociales à la fois juste et transparent.

En conséquence, l'assiette des cotisations sociales doit être déterminée à partir des bénéfices agricoles tels qu'ils sont établis pour l'assiette de l'impôt sur le revenu.

Or laissez-nous vous dire, monsieur le ministre, qu'une telle perspective est tout à fait en opposition avec ce que vous venez d'accepter dans la modification de la fiscalité. En effet, vous avez relevé le seuil de passage à l'imposition au réel et décalé encore le taux du réel simplifié. Il y a là une incohérence que nous ne pouvons pas admettre.

Les cotisations sociales doivent être fixées à des niveaux garantissant un effort contributif équivalent à celui des autres catégories socioprofessionnelles. Cela implique la substitution de cotisations de quotité à l'actuel régime de cotisations de répartition.

Il conviendra donc d'instituer une cotisation minimale pour permettre l'accès au régime de protection sociale agricole, et créer ensuite une cotisation partielle, proportionnelle aux revenus, limitée aux bénéfices agricoles supérieurs à un seuil à déterminer.

Cette expérience devra être progressivement étendue, parallèlement au démantèlement du régime des cotisations cadastrales et au démantèlement des taxes de solidarité, sur les céréales, les oléagineux et les betteraves : il faudra intégrer les taxes progressivement dans les cotisations sociales.

Monsieur le ministre, bien qu'elle se heurte, nous en sommes conscients, à certains problèmes techniques, cette proposition aurait l'approbation du groupe socialiste qui a toujours été favorable à ce que les charges sociales des exploitants soient fonction de leurs capacités contributives réelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-François Deniau.

**M. Jean-François Deniau.** Monsieur le ministre, mon intervention sera très précise. Comme vous le savez, il existe dans certains secteurs de l'agriculture une assez profonde inquiétude et je souhaiterais que votre projet de budget y réponde.

Le département que je représente, le Cher, a été gravement touché par la sécheresse ainsi que par d'autres calamités. Actuellement, le taux d'indemnisation moyen par le fonds national de garantie est inférieur à 30 p. 100. Le projet de budget laisse percevoir une reconduction des crédits en francs courants, qui équivaudra en réalité à une baisse de 3 p. 100 si une dotation supplémentaire n'est pas décidée. L'octroi de cette dotation peut-il être envisagé ?

En second lieu, le département du Cher est constitué, pour la moitié de son vaste territoire, de zones défavorisées. Ces régions ont besoin, pour garder un minimum de tissu social, du maintien de l'activité agricole qui y est prédominante. Vous le savez, monsieur le ministre, je suis pour la notion de monde rural...

**M. René Souchon.** On le dit depuis longtemps !

**M. André Labarrère.** Et il n'y a pas que le Cher !

**M. René Souchon.** Il y a aussi le Cantal, par exemple !

**M. Jean-François Deniau.** Je parle pour le Cher parce que j'en suis le représentant, monsieur Labarrère.

**M. André Labarrère.** Moi, je suis le représentant de la France !

**M. Jean-François Deniau.** Monsieur Labarrère, je vous serais reconnaissant de votre courtoisie, si vous pouviez me donner l'adresse du restaurant dans lequel vous avez déjeuné : je suis sûr qu'il est excellent ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. André Labarrère.** Vous me connaissez mal, car je ne déjeune pas ! Mais je vous inviterai à dîner avec plaisir ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Allons, messieurs, ce point n'est pas à l'ordre du jour. (*Sourires.*) Vous poursuivrez votre dialogue en privé !

**M. Jean-François Deniau.** Dans ces zones défavorisées, disais-je, le maintien d'une activité agricole est absolument indispensable si l'on veut éviter la désertification. Or je ne suis pas convaincu que, malgré les 200 millions de francs supplémentaires dont le chapitre concerné bénéficie, la dotation prévue pour 1987 puisse répondre aux besoins de modernisation de ces zones. C'est un problème fondamental qui touche le Cher, mais aussi de nombreux autres départements français. Il s'agit de savoir si nous sommes prêts à accepter la désertification et l'abandon d'un certain nombre de régions françaises. Je pense au contraire qu'il faut rendre vie au monde rural et donc s'en donner les moyens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

J'en viens à la protection sociale des agriculteurs. A cet égard, monsieur le ministre, je vous félicite d'avoir repris le processus d'harmonisation des retraites des exploitants avec celles des salariés. C'est une heureuse initiative, car il n'est pas inutile de rappeler que cette harmonisation, prévue par la loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980, avait cessé d'être mise en œuvre après 1981.

Cependant, l'harmonisation n'est pas achevée et je voudrais insister sur le fait que les agriculteurs qui n'en bénéficient pas encore ne doivent pas être considérés comme des nantis, puisque la retraite maximale agricole reste inférieure de 25 p. 100 à la retraite maximale du régime général.

**M. Jean-Marie Daillat.** Eh oui !

**M. Jean-François Deniau.** Cet écart se creuse encore si l'on prend en compte la retraite complémentaire obligatoire dont, seuls, bénéficient les salariés.

L'achèvement de la mise à parité est tout aussi important, vous le savez, en ce qu'il institue, aux termes du code rural, une condition à la mise en place - très attendue par la profession - d'un régime de retraite complémentaire facultative ouvert aux agriculteurs. Aussi vous serais-je reconnaissant de bien vouloir me préciser le calendrier des étapes suivantes de l'harmonisation des retraites.

On évoque parfois la nécessité d'accompagner l'harmonisation des prestations d'un mouvement parallèle en ce qui concerne les cotisations. Mais il faut faire un sort à l'idée reçue selon laquelle les agriculteurs ne paient pas de prestations. Cette idée, trop répandue, n'est pas pour rien dans leur sentiment de dévalorisation. J'estime que leur part est sous-estimée ; il est dommage que les travaux menés à ce sujet par la commission administration-profession, mise en place en 1983, n'aient pas reçu la publicité qu'ils méritaient et ne soient connus que de quelques spécialistes. En effet, cette commission a estimé que le taux d'effort des exploitants, comparé à celui des salariés, était de 90 p. 100.

Ce chiffre est non seulement élevé en valeur absolue, mais il traduit également une augmentation de 10 p. 100 par rapport à l'année précédente : il n'est donc pas exagéré de dire que l'harmonisation de l'effort contributif des agriculteurs avec celui des salariés peut être réalisée si chacun y met du sien.

Je voudrais enfin aborder brièvement le problème des droits des conjoints d'exploitant. Je n'ignore pas le poids des contraintes financières qui rendent difficile toute amélioration substantielle de ces droits, mais je souhaite que cette question fasse l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de la préparation de la loi de modernisation agricole et agro-alimentaire. En effet, ces droits sont à la fois disparates et insuffisants. A cet égard, il est particulièrement regrettable que les conjoints d'exploitant n'aient pas un droit propre à

pension d'invalidité ; une amorce de solution pourrait être trouvée par le biais d'une définition extensive des droits des associés exploitants d'une exploitation agricole à responsabilité limitée. C'est une question d'équité.

Monsieur le ministre, l'un des problèmes majeurs de l'avenir de l'agriculture, et donc de la France rurale dans son ensemble, est celui de l'installation des jeunes. Je ressens, à cet égard, une certaine inquiétude, comme nombre de mes collègues, et c'est aussi en tant que représentant du département que je connais le mieux que je parle. La population agricole diminue, elle vieillit, et son renouvellement s'impose. Malheureusement, il est de plus en plus difficile de l'assurer, à cause notamment d'un autofinancement insuffisant. Je contribue moi-même, en tant que président du conseil général, à l'effort d'installation des jeunes. Mais, à mon avis, il s'agit d'une tâche nationale, même si elle a des implications locales.

La diminution de 12,80 p. 100 du montant de cette action - si mes chiffres sont exacts - est de nature à inquiéter. Par ailleurs, elle est en contradiction avec l'un des objectifs de la loi d'orientation de 1980, qui prévoyait de « favoriser l'installation de jeunes agriculteurs afin de stabiliser la population rurale et de contribuer à réaliser l'équilibre de l'emploi et l'aménagement du territoire ».

Monsieur le ministre, ces objectifs restent les miens comme ceux de beaucoup de députés, et je souhaite que, sur ces points très précis, vous nous apportiez une réponse qui apaise nos inquiétudes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Catherine Lalumière.

**Mme Catherine Lalumière.** Monsieur le ministre, dans ce vaste débat agricole, je voudrais m'intervenir que sur un point qui me concerne, qui concerne surtout la région que je représente et, au-delà, beaucoup d'agriculteurs français. Il s'agit - et cela ne vous étonnera pas car vous connaissez mes fonctions antérieures - des conséquences sur l'agriculture de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté économique européenne...

**M. Jean-Louis Gosdoff.** C'est vous qui l'avez voulue !

**Mme Catherine Lalumière.** ... non pas dans le sens des importations de produits en provenance d'Espagne, mais dans le sens des exportations vers l'Espagne.

Nous savons tous l'importance des exportations pour notre balance commerciale, notamment agro-alimentaire. M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, ne me démentirait pas. Nous savons également, ou nous devrions savoir, que l'Espagne importe de nombreux produits agricoles, notamment des oléagineux, des céréales, principalement du maïs, des aliments du bétail, des fruits et légumes, des conserves, des produits laitiers, des animaux et viandes de boucherie. Bon nombre de ces produits correspondent à notre production nationale.

Or la France n'a jamais eu un rang pleinement satisfaisant en ce qui concerne les importations agro-alimentaires espagnoles.

En 1984, nous n'étions qu'au quatrième rang des fournisseurs de l'Espagne avec 4,4 p. 100 des importations espagnoles, loin derrière les Etats-Unis - 31 p. 100 - le Brésil et l'Argentine, et presque au même niveau que le Royaume-Uni. Ce sont les chiffres du Centre français du commerce extérieur.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986, le marché espagnol commence à s'ouvrir. Où en sommes-nous ? C'est là que je voulais en venir.

Avec une délégation parlementaire composée de collègues de tous les groupes de cette assemblée et conduite par M. Jean-François Deniau, j'ai participé, le mois dernier, à divers entretiens, tant à Barcelone qu'à Madrid. Qu'avons-nous entendu ? Que la France, depuis le début de cette année, s'était laissé distancer par les autres pays de la Communauté dans cette conquête du marché espagnol, y compris dans le domaine agro-alimentaire.

Parmi les chiffres qui nous ont été communiqués, je retiendrai ceux-ci : pendant les six premiers mois de 1986, par rapport aux six premiers mois de 1985, les exportations vers l'Espagne, tous produits confondus, ont augmenté de 23 p. 100 pour l'ensemble de la Communauté des Dix, mais de 12 p. 100 seulement pour la France, contre 35 p. 100 pour

la République fédérale d'Allemagne et 45 p. 100 pour l'Italie. Ces chiffres sont naturellement provisoires et quelque peu aléatoires ; ils doivent être pris comme des ordres de grandeur, mais ils nous interpellent.

Mon intervention, monsieur le ministre, est un cri d'alarme. Pouvons-nous accepter que, par manque d'organisation, par manque de combativité, par insuffisance d'aptitude commerciale, nos producteurs l'assent moins bien que leurs homologues italiens, hollandais, qui ont vendu du fromage, ou britanniques, qui ont vendu du blé pendant ces six derniers mois ?

Peut-on accepter les chiffres qui nous ont été communiqués ?

**M. Jean-Pierre Worms.** Non !

**Mme Catherine Lalumière.** Tous les témoignages que nous avons recueillis, aussi bien auprès de responsables espagnols que de Français en poste en Espagne, convergeaient pour nous dire que le marché espagnol s'ouvrait réellement.

**M. Jacques Godfrain.** Ce n'est pas vrai !

**Mme Catherine Lalumière.** Certes, pendant dix années de transition, les quantités exportées vers l'Espagne seront contrôlées en ce qui concerne le lait, le beurre, les fromages, la viande bovine, le blé tendre.

**M. Jacques Godfrain.** Pas pour tous les fromages !

**Mme Catherine Lalumière.** En effet.

Mais ce système de quantités limitées ne s'appliquera pas à des produits dont la France est exportatrice, tels que le blé fourrager, l'orge et le maïs. Nous avons donc là toutes nos cartes à jouer.

Ces témoins, tant espagnols que français, ajoutaient que nos producteurs manquaient de pugnacité et de savoir-faire face à leurs concurrents européens. Tous mes collègues, quelle que soit leur appartenance politique, vous confirmeront ce que j'ai moi-même entendu.

Mon intervention, monsieur le ministre, est aussi un cri de regret et même de colère. Cette inertie - relative, certes, mais tout de même trop grande - face aux possibilités d'exportations agro-alimentaires vers l'Espagne n'est-elle pas, pour une bonne part, la conséquence de vos déclarations pessimistes, négatives, démobilisatrices contre l'élargissement de la Communauté ?

**Pluieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**M. René Souchon.** Tout se paie !

**Mme Catherine Lalumière.** J'ai relu plusieurs de vos discours du temps où vous étiez président de la F.N.S.E.A.

**M. André Fenton.** Vous avez de bonnes lectures !

**Mme Catherine Lalumière.** Comment prépariez-vous nos paysans à conquérir les nouveaux marchés espagnols ? Vous les découragez à l'avance ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Godfrain.** Vous pouvez applaudir ! C'est vous qui avez mené de mauvaises négociations !

**M. André Fenton.** C'est vous qui avez entravé l'action de nos agriculteurs !

**Mme Catherine Lalumière.** A présent encore, vous ne manquez jamais une occasion de cultiver les regrets et les critiques. Le 12 septembre, à Beychac et Cailleur, dans mon département de la Gironde - j'y étais - vous avez redit que les difficultés qui attendent maintenant aussi bien les viticulteurs que les autres agriculteurs français sont nées d'une « précipitation » dans la signature de l'acte d'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la C.E.E.

**M. André Fenton.** Exactement !

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'est vrai !

**M. Philippe Auberger.** Ô combien !

**M. Jacques Godfrain.** Vous avez raison, monsieur le ministre !

**Mme Catherine Lalumière.** Précipitation ? Huit ans de négociations !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Mais des études insuffisantes ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Catherine Lalumière.** Alors, mauvaises négociations ? A cette tribune, lors du débat sur le budget des affaires étrangères, M. Bosson, ministre chargé des affaires européennes, reconnaissait lui-même que le traité avait été bien négocié, notamment pour les périodes de transition.

**M. Henri Nallet.** Il est vrai qu'il appartient à l'U.D.F. !

**Mme Catherine Lalumière.** Et quand bien même la négociation eût été imparfaite...

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'est un aveu ?

**Mme Catherine Lalumière.** ... faut-il sans arrêt adopter une attitude amère ? Exporter - vous le savez bien - exige d'avoir des produits bien adaptés à la demande, de bons circuits de commercialisation et une volonté conquérante. Ce n'est pas en regardant constamment vers le passé que l'on développera cet esprit d'entreprise.

Vous avez, en ce sens, vous personnellement, une lourde responsabilité, et je ne parle pas de votre responsabilité dans l'accord entre la Communauté et les Etats-Unis concernant les exportations de maïs vers l'Espagne. C'est un autre problème dont plusieurs collègues vous ont déjà entretenu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Godfrain.** C'est un discours honteux !

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Sirgue.

**M. Pierre Sirgue.** Monsieur le ministre, au fil de la discussion budgétaire et alors que nous en sommes rendus à peu près à la moitié de l'examen des crédits par ministère, vous avez constaté que nos reproches concernant le budget gouvernemental sont toujours les mêmes.

Ainsi, le docteur Bachelot a pu reprocher à votre collègue des affaires sociales de ne pas traiter au fond le problème de la protection sociale des Français, mais de se limiter à des mesures d'urgence prises en catastrophe, au dernier moment.

J'ai moi-même indiqué, il y a quelques jours, à votre collègue de la justice, combien les solutions qu'il proposait étaient inadéquates aux problèmes qui lui étaient posés dans son domaine.

Plusieurs de mes collègues, enfin, ont fait savoir à M. Léotard qu'il faudrait « réformer sa réforme » dans les plus brefs délais. Les services de son propre ministère en sont d'ailleurs convaincus.

**M. Yves Guéna.** Vous confondez la culture et l'agriculture !

**M. Pierre Sirgue.** Eh bien, monsieur le ministre, je suis obligé de vous adresser les mêmes reproches. Elu d'un département pour partie rural - le même que celui de l'orateur précédent - j'ai souhaité intervenir sur votre budget car il m'est apparu que la politique agricole menée depuis de nombreuses années et, en tout état de cause, bien avant 1981, enfonçait peu à peu notre agriculture dans le néant. Or votre politique n'est que la pâle continuité des précédentes.

Je sais bien que les problèmes de l'agriculture ne seront pas résolus du jour au lendemain. Mais je sais également que la politique que vous conduisez, à quelques exceptions près, ne changera rien.

Monsieur le ministre, nous ne sommes pas des révolutionnaires.

**M. André Lebarrère.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Qui en doute ?

**M. Pierre Sirgue.** Mais nous considérons qu'il faut s'attaquer de front aux problèmes et non rafistoler comme vous le faites.

Tous les intervenants que j'ai entendus s'accordent à reconnaître que l'état de la protection sociale de nos agriculteurs est aujourd'hui honteux. Je ne vous apprendrai pas que beaucoup d'entre eux ne sont pas couverts. Votre successeur à la F.N.S.E.A., M. Lacombe, a risqué dans un discours public le chiffre de 35 000 à 45 000, indiquant que celui de 10 000, cité par M. Laur, président des caisses centrales de la M.S.A., était bien inférieur à la réalité. J'ai la conviction, pour ma part, que nous ne sommes pas loin des 100 000 agriculteurs non couverts aujourd'hui, chiffre donné par la Fédération française de l'agriculture.

C'est une évidence qu'il faut rappeler : les cotisations ne sont pas payées parce que les revenus sont trop bas. Dans le B.A.P.S.A., vous augmentez ces cotisations de 3,84 p. 100, alors que le revenu brut moyen par exploitation a sans aucun doute baissé. Les chiffres donnés par l'I.N.S.E.E. pour 1985 sont incontestables : réduction du revenu agricole de 4,7 p. 100, selon le calcul le plus favorable. Cette réduction, vous le savez bien, sera plus importante encore en 1986.

Le revenu des éleveurs ovins, porcins, bovins ne s'améliorera pas, puisque les avantages consentis aux Britanniques ne sont pas remis en cause. Celui des producteurs de céréales n'augmentera pas lui non plus cette année, à cause de la sécheresse. Celui des producteurs laitiers, enfin, connaît les mêmes avatars. Bref, tout permet de penser que les chiffres de 1986, lorsqu'ils seront connus, seront pires que ceux de l'année dernière.

Leur revenu baissant d'un côté, le poids des cotisations augmentant de l'autre, la charge est encore plus pesante pour les agriculteurs. Allez-vous donc vous laisser entraîner encore longtemps dans cette dérive ?

Je suis frappé que, chaque année, des réflexions identiques soient formulées par tous les groupes de l'Assemblée lors de la discussion du B.A.P.S.A. Dans les rapports successifs, la coutume semble même s'instaurer de prévoir un chapitre spécial sur les lacunes de ce budget annexe.

Souhaitant me faire l'écho de la détresse de beaucoup d'exploitants, j'avais envisagé, à mon tour, d'évoquer les questions de la retraite, de l'assiette des cotisations et du statut des agricultrices. J'y ai renoncé, non pas parce que ces problèmes ne m'apparaissent pas importants, mais parce que j'ai constaté avec stupeur que, chaque année, ils étaient évoqués avec force précisions par tous les groupes.

Ainsi, dans son rapport de l'année dernière, M. Pierrat consacrait sa troisième partie aux lacunes du B.A.P.S.A., évoquant tour à tour l'abaissement de l'âge de la retraite, les droits de la femme et l'aide ménagère aux personnes âgées. Cette année, c'est au tour de M. Rodet et de plusieurs autres intervenants. M. Rodet, rapporteur du B.A.P.S.A. pour la commission des finances a constaté, je le cite *in extenso* : « Le projet de budget n'apporte pas d'innovations réelles et n'améliore pas la situation des agriculteurs. »

Quand donc, monsieur le ministre, allez-vous refondre la protection sociale agricole, insatisfaisante à beaucoup d'égards ?

Quand donc allez-vous modifier l'assiette des cotisations et abandonner l'archaïque et complexe mode de calcul actuel ?

**M. Jacques Bompard.** Très bien !

**M. Pierre Sirgue.** Quand donc allez-vous harmoniser les retraites ? Dois-je vous rappeler que votre décret du 7 octobre 1986 - c'est tout récent - laisse encore 35 p. 100 de la population agricole en état d'infériorité par rapport aux salariés, alors que les intéressés ont cotisé à effort et durée équivalents.

Quand allez-vous régler le problème de la retraite chez les femmes qui ne bénéficient, je vous le rappelle, que de 50 p. 100 de celle de leur mari décédé ? Et ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres. Remettez-vous à l'année prochaine le statut de ces femmes qui travaillent plus que tout autre et sans lesquelles, tout le monde en est également d'accord, l'exploitation agricole ne pourrait fonctionner ? Je sais que vous me répondrez que la prochaine loi de modernisation règlera tout au printemps. Sans doute alors devons-nous attendre l'automne pour financer votre réforme puis attendre encore la prochaine élection présidentielle ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Monsieur le ministre, il est urgent d'agir.

Le très remarquable Philippe Lamour observait, tout dernièrement, avec quelle justesse, dans une gazette, que l'on risquait de subir un nouvel exode rural qui, en quelques années, réduirait le nombre des exploitants de 500 000 ou 600 000, c'est-à-dire qu'ils seraient alors cinq fois moins nombreux que les fonctionnaires. Il titrait son article : « Le déclin » !

Avez-vous le sentiment, monsieur le ministre, que votre budget permettra d'enrayer ce déclin ? Nous sommes loin d'en être persuadés et je crains même que ce déclin ne devienne, dans la guerre engagée pour l'agriculture, très vite une déroute puis, enfin, une débâcle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. Elie Marty.

**M. Elie Marty.** Monsieur le ministre, le projet de budget pour 1987 montre tout l'intérêt que vous attachez à l'amélioration des revenus des agriculteurs de notre pays. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Labarrère.** Vous n'êtes pas difficile !

Je constate que l'ensemble des crédits bénéficiant à l'agriculture progresse de 1,95 p. 100 pour atteindre 117,4 milliards de francs, soit une augmentation supérieure à celle du budget de l'Etat. La baisse apparente de 1,6 p. 100 étant compensée par une hausse de 1,6 p. 100, si l'on fait abstraction de l'économie d'un milliard de francs due à la baisse des taux d'intérêt et du coût de la bonification.

**M. Didier Chouat.** C'est un mirage !

**M. Elie Marty.** Je relève trois des actions prioritaires de ce budget : amélioration du cadre de vie, 1,2 milliard de francs, soit une hausse de 11,4 p. 100 ; formation et développement agricole : 2,9 milliards de francs, c'est-à-dire plus 5,7 p. 100 ; valorisation de la production agricole : 6,2 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 6,7 p. 100.

Je tiens également à souligner la majoration de 12,5 p. 100 des crédits d'intervention et d'orientation des organismes de filière qui dépassent 4 milliards de francs et à souligner la dotation relative à la prime au maintien des vaches allaitantes qui croît de 4,3 p. 100.

En matière de protection sociale, l'augmentation de 3,2 p. 100 - soit 8,67 milliards de francs - est importante, mais il faut souligner la situation délicate d'un nombre impressionnant d'agriculteurs qui se trouvent dans l'impossibilité de payer. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Labarrère.** Tout de même !

**M. Elie Marty.** Je vous fais remarquer que ces gens ne s'y trouvaient pas avant 1981. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ils se trouvent donc dans l'impossibilité de payer leurs cotisations à la mutualité sociale agricole et n'ont plus de couverture sociale.

Je constate pourtant avec satisfaction que, depuis la création du B.A.P.S.A., l'augmentation des cotisations sociales des agriculteurs de 3,8 p. 100 pour 1987 est un des taux les plus bas relevés ces dernières années. Le processus d'abaissement de l'âge de la retraite a des conséquences.

Si la progression des retraites des agriculteurs entreprise sous le septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing n'avait pas été interrompue par les gouvernements socialistes, nous n'en serions pas là. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

**M. André Labarrère.** Vous n'y croyez même pas !

**M. Elie Marty.** Je veux, monsieur le ministre, vous remercier au nom des agriculteurs de mon département pour votre ténacité et votre volonté de défendre leurs intérêts. Je reconnais la complexité de votre tâche, car les problèmes agricoles sont différents selon les régions. Vous devez ainsi vous pencher sur des situations très différentes, quelquefois opposées.

En ce qui concerne la production laitière, devant les difficultés causées par l'institution des quotas laitiers, nous nous devons de trouver, tous ensemble, une solution. En 1984, M. Rocard avait institué ces quotas mis en application par son successeur, M. Nallet. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Souchon.** C'est la Commission des communautés qui a décidé !

**M. Elie Marty.** Nous constatons que ce système est source d'un immense malaise chez les producteurs de lait et, malgré vos efforts, le problème reste entier. Je vous propose de rechercher avec les organisations professionnelles laitières, dans le cadre de l'interprofession laitière, et en concertation avec les organismes de transformation, les solutions qui pourraient être apportées au problème. Pour notre région, la production laitière est indispensable compte tenu de la structure de nos exploitations. C'est un revenu mensuel irremplaçable

dans la trésorerie de nos exploitations. Elle permet le maintien de plus de dix mille producteurs de lait dans le département de la Dordogne.

En aval, plus de trois mille salariés travaillent dans la transformation laitière et fabriquent des produits dont 45 p. 100 sont consommés en France, 55 p. 100 étant exportés dans toute la Communauté. Cela représente une source de devises, un apport important pour l'équilibre de notre balance commerciale, un élément essentiel dans l'économie de notre département. Le lait de consommation de notre région est exporté vers l'Espagne et distribué dans le Midi de la France.

Je fais confiance aux organisations professionnelles pour trouver des solutions.

**M. André Labarrère.** Et pas au ministre ?

**M. Elie Marty.** Le maintien sur place d'une partie de la production abandonnée par les producteurs âgés est indispensable pour assurer la pérennité des jeunes agriculteurs qui s'installent, des investisseurs et des agriculteurs en difficulté, mais aussi pour maintenir des conditions de ramassage rentables pour les transformateurs.

Je pense toutefois que nous pourrions étudier le transfert dans d'autres régions des quotas « morts » qui ne sont pas repris. En même temps pourraient être étudiées la commercialisation du lait dans notre pays et toutes les sources d'approvisionnement.

Un autre souci dans notre département est celui de l'avenir de la culture du tabac.

J'ai dit tout à l'heure que la production laitière apporte une rentrée d'argent mensuelle. La culture du tabac, dans notre département, assure une rentrée annuelle pour ouvrir les investissements de nos exploitations.

**M. André Labarrère.** Dans les Pyrénées-Atlantiques, c'est très important aussi !

**M. Elie Marty.** Vous savez, monsieur le ministre, que les efforts des planteurs de tabac pour s'adapter à l'évolution des goûts des fumeurs ont été exemplaires. En 1978, il se plantait en France 22 600 hectares de tabac brun. La fédération nationale des planteurs de tabac avait pris l'engagement de réduire les surfaces pour les ramener à 8 500 hectares en 1988. Je dois dire que la promesse a été tenue puisqu'en 1986, il n'y en a plus que 9 000 hectares sur l'ensemble de la France.

Parallèlement, les producteurs se sont reconvertis pour planter de nouvelles variétés, Virginie et Burley, tabacs blonds mieux adaptés au goût des fumeurs.

**M. André Labarrère.** Tout cela grâce aux crédits de la région Aquitaine !

**M. Elie Marty.** Nous remarquerons que les tabacs noirs français ont été classés pour la première fois dans le troisième groupe par la C.E.E. sans aucune justification alors qu'ils s'écoulent sans problème et que la S.E.I.T.A. en a vraiment besoin. Soulignons que sur 58 000 tonnes de tabac noir consommé, 24 000 tonnes sont importées. Si le Gouvernement n'apporte aucune amélioration, les planteurs de tabac toucheront cette année 25,73 francs par kilogramme au lieu de 26,99 francs l'an dernier, soit une diminution de 1,26 franc par kilogramme.

**M. André Labarrère.** Voilà ! C'était mieux sous la gauche !

**M. Elie Marty.** Monsieur Labarrère, ce n'est pas la gauche qui nous a enrichis !

C'est la première fois depuis 1945 que les planteurs de tabac subissent une diminution des prix.

Je vous demande de bien vouloir vous pencher sur ce problème pour réparer une injustice flagrante qui pénalise nos producteurs.

**M. André Labarrère.** Absolument !

**M. Elie Marty.** Je souligne que la production tabacole est déficitaire alors qu'elle est une ressource importante dans le budget de nos agriculteurs. La diminution du prix serait ressentie profondément dans nos campagnes, car cela représenterait 5 milliards d'argent frais de moins dans le budget des planteurs.

La crise du mouton, du porc, de la viande bovine, des fruits et légumes touche aussi nos agriculteurs.

**M. André Labarrère.** Et la truffe ?

**M. Elie Marty.** Des importations sauvages et inconsidérées, l'abattage du troupeau laitier pèsent sur le marché intérieur. Dans le même temps, les Anglais nous inondent de moutons néo-zélandais, la viande porcine nous arrive de la République fédérale d'Allemagne, les fruits et légumes transitent par l'Espagne venant du Maroc.

**M. René Souchon.** C'est la catastrophe !

**M. Didier Chouat.** L'apocalypse !

**M. Elie Marty.** C'est une concurrence déloyale qui est faite à nos producteurs. La C.E.E. et le Gouvernement doivent y mettre un terme.

**M. André Labarrère.** De la faute à qui ?

**M. Elie Marty.** Les agriculteurs sont depuis longtemps dans la même situation difficile que celle à laquelle les fabricants d'engrais viennent d'être confrontés devant la concurrence des pays de l'Est : effondrement du prix des engrais azotés qui met en péril la situation de Cofaz, laquelle a été reprise par Hydro ; C.D.F.-Chimie est aussi en grande difficulté.

La C.E.E. envisage un relèvement massif des droits de douanes aux frontières sur les engrais avant le 23 décembre. Qu'elle le fasse aussi pour les produits agricoles, en particulier pour les matières grasses végétales qui concurrencent depuis longtemps la production laitière communautaire et mettent en péril, au même titre, le budget des agriculteurs, sinon il faudrait que nous puissions bénéficier de la baisse de 50 p. 100 du prix des engrais importés.

Il serait aussi nécessaire que soient taxés aux frontières les viandes et les tabacs importés. Je vous demanderai de faire des propositions dans ce sens.

Monsieur le ministre, je sais tout l'intérêt que vous attachez à la situation des agriculteurs qui vous connaissent bien. Ils savent votre détermination à les défendre. Merci de m'avoir écouté. Merci de m'avoir entendu. Soyez assuré de notre soutien. Nous voterons le budget de l'agriculture et nous vous assurons de notre fidélité au Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. André Labarrère.** Ça va mal, mais vous le voterez !

**M. le président.** La parole est à M. René Souchon.

**M. René Souchon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai le sentiment que cette discussion budgétaire revêt un caractère quelque peu surréaliste et qu'elle témoigne d'un déphasage assez grand avec l'attente de la base, celle des agriculteurs français.

Ainsi que certains rapporteurs l'ont montré, chacun a présent à l'esprit la formidable mutation de l'agriculture européenne et française et les solutions qu'il convient d'apporter pour demain. Tout le monde sait que, plus jamais, un agriculteur ne pourra produire en quantité illimitée un produit à un prix garanti. Tout le monde sait que, demain, pour cette raison, des milliers d'exploitations agricoles auront disparu. Pourtant, le Gouvernement n'en parle pas ; en tout cas, depuis ce matin, il ne parle pas du tout. Au lieu de débattre sur ces dures réalités, nous nous penchons sur un projet de budget qui ne s'occupe que du présent et qui sacrifie délibérément l'avenir.

D'ailleurs, monsieur le ministre, votre discours, comme celui de M. Chirac à l'assemblée permanente des chambres d'agriculture il y a une semaine, fuit la réalité et se cantonne dans l'archaïque et le ringard, à travers une volonté de retour aux principes de base de la politique agricole commune, tout en sachant que là n'est pas la solution et que la politique agricole commune doit être profondément revue.

J'ai le sentiment et même la certitude, monsieur le ministre, que votre rôle essentiel est de calmer les agriculteurs inquiets et angoissés pour l'avenir...

**M. Jean-Louis Goaduff.** A cause de votre politique !

**M. René Souchon.** ... à travers des discours lénifiants mais sans portée.

Puisqu'il faut parler budget, prenons deux exemples d'un discours gouvernemental ou d'un discours ministériel sans rapport avec la réalité : ceux de la forêt et de la politique de la montagne, notamment pour les quotas laitiers.

A la suite des dégâts causés à la forêt par les incendies - 55 000 hectares ont brûlé - le Gouvernement a annoncé, à grand renfort de télévision et de radio, qu'il prendrait des dispositions énergiques pour combattre ce fléau. La mobilisation des jeunes, notamment pendant les vacances de la Toussaint, a été organisée et l'idée de la création d'un conservatoire de la forêt méditerranéenne a été lancée et serait, paraît-il, à l'étude.

Il est vrai que ce n'est pas vous, monsieur le ministre de l'agriculture, qui avez annoncé ces mesures, mais M. Chirac et M. Carignon. Il n'empêche que c'est dans votre budget que se trouvent les crédits consacrés à la prévention des incendies et que l'écart entre les discours destinés à calmer l'opinion et la réalité est très grand.

Les crédits réservés à la prévention restent, au mieux, stables ; ils permettront surtout de continuer à payer le personnel chargé de cette mission mais, en aucun cas, ils n'autorisent le lancement d'opérations nouvelles. Où et comment seront donc trouvés les moyens nécessaires au financement des actions nouvelles de prévention contre les incendies de forêt, si elles existent ? En la matière, en effet, les grandes déclarations péremptoires et les opérations médiatiques ne sauraient suffire.

Par ailleurs je m'étonne de l'absence du ministre de l'agriculture dans ce vaste concert de gouvernants, de ministres qui se portent au chevet de la forêt. Comme le disait M. Labarrère ce matin, nous vous avions peut-être « perdu », monsieur Guillaume. Le ministère de l'agriculture aurait-il failli dans l'exercice de ses responsabilités et serait-il - c'est une hypothèse - bientôt déchargé de ces missions ? La responsabilité de la forêt sera-t-elle partagée entre deux ministères ?

Je voudrais, monsieur le ministre, que vous nous disiez pourquoi le fonds de développement des industries du bois est supprimé dans votre budget 1987 et pourquoi les crédits de production forestière sont si faibles alors même que la forêt française est porteuse de richesse économique et créatrice d'emplois.

Sur le plan juridique, je m'inquiète également. Le Gouvernement annonce qu'il va créer de nouveaux outils. Il nous a en particulier, annoncé une nouvelle loi qui devrait permettre de faciliter la prévention des incendies de forêt, alors que les décrets d'application de la loi sur la forêt, concernant la prévention des incendies et notamment le débroussaillage obligatoire, ne sont pas publiés. Cette loi a été votée au mois de décembre 1985 ; les décrets d'application auraient pu être pris avant l'été 1986 et un débroussaillage important aurait ainsi pu être réalisé entre avril et juillet. Cela n'a pu être le cas puisque le Gouvernement n'a pas jugé nécessaire de publier les décrets d'application.

Maintenant, il nous dit : « Vous allez voir ce que vous allez voir ! Ceux qui étaient avant nous n'ont rien compris, mais avec nous, cela va marcher ! » Un conservatoire de la forêt dont personne ne sait ce qu'il contiendra, voilà ce qu'on nous promet ! Mais ce qui aurait dû être fait, ce qui aurait pu être fait ne l'a pas été ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Prenons maintenant l'exemple de la montagne et des zones défavorisées.

Il y a un peu plus de deux ans - c'était au mois d'avril 1984, à Clermont-Ferrand - au congrès de la F.N.S.E.A. réservé à la montagne, vous n'aviez pas, monsieur le ministre, de mots assez forts pour condamner la politique mise en place, notamment le projet de loi sur la montagne. Je m'attendais donc à ce que vous définissiez une autre politique de la montagne, bien que la loi ait été votée à l'unanimité au Sénat et sans une voix contre à l'Assemblée nationale. Force nous est de constater que vous en êtes à ce qui avait été défini et préparé par l'ancien gouvernement auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir.

Vous allez augmenter l'indemnité spéciale montagne de 11 p. 100. C'est bien, mais le mouvement était lancé il y avait eu deux augmentations en 1985 et en 1986.

Vous allez majorer l'indemnité spéciale montagne ovine pour les zones sèches, mais c'est la poursuite mécanique des efforts engagés précédemment dans le cadre des politiques différenciées...

**M. Michel Lambert.** Eh oui !

**M. René Souchon.** ... qui consistent à donner plus à ceux qui supportent les pénalisations les plus fortes, les handicaps les plus graves, tant il est vrai que l'égalité des chances passe par l'inégalité des traitements.

**M. Michel Lambert.** Très juste !

**M. René Souchon.** Monsieur le ministre, j'aimerais savoir quel avenir vous réservez à ces politiques différenciées, notamment à la politique des bassins allaitants pour les races charolais-limousin et salers-aubrac.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le B.A.P.S.A.** Très bien pour le Limousin !

**M. René Souchon.** S'agissant des ovins, dont la situation est très délicate, il faudrait aller beaucoup plus loin en renégociant le règlement de 1980. Vous nous avez suffisamment dit qu'il fallait taper du poing sur la table à Bruxelles pour que je m'étonne que vous n'avez pas encore réussi à renégocier ce règlement. Serait-ce, une fois de plus, que le ministre a oublié les promesses du leader de la F.N.S.E.A. ou bien le leader de la F.N.S.E.A. agissait-il sans réflexion, pour ne pas dire plus ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Yves Tavernier.** Très bonne question !

**M. René Souchon.** Pour la zone de montagne, il est un autre sujet vital : la production laitière. Il est nécessaire de savoir, dans les évolutions en cours, quelle place vous réserverez aux producteurs de lait montagnards. J'ai le sentiment que la question vous gêne. En effet, il y a quelques mois, le président de la F.N.S.E.A. - encore lui - tenait des propos définitifs sur cette question, affirmant le droit à produire du lait pour les agriculteurs, notamment ceux de montagne qui n'ont guère d'alternative. Récemment, on a entendu M. Chirac, en Corrèze, M. Giscard d'Estaing, à Clermont-Ferrand, dire et répéter qu'il n'y avait plus - je dis bien : il n'y avait plus - de quotas laitiers en montagne. Mieux ! ils l'ont même écrit en se réfugiant derrière les engagements du ministre de l'agriculture. Le journal *La Montagne* regorge, depuis plusieurs mois, de communiqués affirmant qu'il n'y a plus de quotas laitiers en montagne et le mot d'ordre en Auvergne est devenu : « Produisez du lait, produisez du lait ! »

Je trouve cela tout à fait édifiant sur la démagogie qui sert le plus souvent de politique agricole à ce gouvernement. Tout le monde sait en effet qu'il n'y aura pas de pénalités en zone de montagne à l'issue de la prochaine campagne en raison de la sécheresse et du dispositif de péréquation que j'avais mis en place l'année dernière pour permettre aux départements dont la production est en croissance de trouver des quantités de référence dans ceux où elle est en baisse, à l'intérieur de la zone de montagne. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y a plus de quotas laitiers en montagne. Aussi, monsieur le ministre, je vous pose solennellement la question suivante : y a-t-il oui ou non des quotas laitiers en montagne ? Les producteurs ont besoin de connaître leur avenir à moyen terme et il serait fâcheux que certains, pour vous avoir cru, soient dans l'obligation de payer des pénalités en 1988 ou en 1989.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Qui a établi les quotas laitiers ?

**M. René Souchon.** Là n'est pas la question, monsieur Goasduff, vous perdez une occasion de vous taire ! Les quotas laitiers sont en place...

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'est vous qui les avez mis en place !

**M. René Souchon.** ... parce qu'il fallait maîtriser la production laitière. Le problème, aujourd'hui, est de savoir ce que le Gouvernement et le ministre de l'agriculture sont capables de faire...

**M. Jacques Godfrain.** Vous n'avez pas le droit de dire cela ! C'est scandaleux !

**M. René Souchon.** ... pour en atténuer les conséquences pour certains producteurs, notamment de montagne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Louis Goasduff.** Vous étiez en poste pour défendre l'agriculture !

**M. René Souchon.** Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, je vous ai posé une question orale sur ce sujet. Vous avez envoyé le ministre du commerce pour me répondre, à côté bien entendu. Je vous ai posé une question écrite. Je vous ai adressé une lettre. Ni l'une ni l'autre n'ont reçu de réponse !

**M. Jean-Louis Gossaduff.** Il fallait réparer vos erreurs !

**M. René Souchon.** Voilà qui témoigne de votre profond mépris pour la démocratie et la tradition républicaine qui veulent que l'on fasse diligence pour répondre à un parlementaire, à plus forte raison pour répondre à un ancien ministre. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jean Proriot,** rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital. Susceptible !

**M. René Souchon.** Un défaut de réponse aujourd'hui attesterait votre crainte, monsieur le ministre, de dire la vérité aux agriculteurs concernés. Ce qui nous intéresse, ce sont les décisions que vous prenez, et la conformité des actes avec les discours.

Il est vrai que la situation des producteurs de lait en montagne est critique ; la plupart d'entre eux ont besoin de s'agrandir. C'est la raison pour laquelle le gouvernement précédent, sur ma proposition, avait arrêté un dispositif particulier. Mais le temps passe, et aujourd'hui il faut aller plus loin. On doit permettre, notamment en montagne, mais pas seulement là, aux producteurs d'atteindre un niveau de production acceptable qui permette la survie. Il n'est pas possible de bloquer ceux qui produisent 40 000 à 50 000 litres de lait par an. Il faut leur permettre d'atteindre les 125 000 ou 150 000 litres dont parlait M. Cointat ce matin.

**M. Jacques Godfrain.** Après ce que vous avez fait, ces propos sont indignes.

**M. René Souchon.** Je crois que la mutation que connaît actuellement l'agriculture française pose un réel problème de survie aux deux tiers des agriculteurs, tout particulièrement à ceux des zones de montagne et des zones défavorisées, très touchés par la baisse du revenu.

Je vous rappelle, monsieur Guillaume, que vous avez en son temps beaucoup vilipendé Mme Cresson. Il n'empêche qu'en 1982 l'augmentation du revenu agricole avait été de 9 p. 100.

**M. Jacques Godfrain.** Ce n'est pas vrai !

**M. René Souchon.** Actuellement, nous enregistrons une baisse que vous n'arriverez pas, hélas ! à enrayer.

Il ne suffit pas d'augmenter l'I.S.M., même si c'est nécessaire, pour sauver les agriculteurs des zones difficiles. Il faut les engager dans un processus de développement rural, qui englobe toutes les catégories socioprofessionnelles concernées et qui permette de redécouvrir certaines productions rentables, parfois sur des circuits courts de commercialisation.

Je constate d'ailleurs avec plaisir que M. Chirac commence à tenir ce langage, par exemple la semaine dernière, devant l'assemblée permanente des chambres d'agriculture. Mais je me flatte de l'avoir tenu avant le Premier ministre ; je m'étais même fait traiter d'illuminé il n'y a pas si longtemps pour avoir consacré un livre entier à ce sujet.

Dans cette perspective globale de développement rural, une notion me tient à cœur, celle de l'entreprise rurale, entreprise ou exploitation qui s'efforce de tirer toute la richesse du milieu, dans sa variété. Cette notion englobe la nécessaire diversification en agriculture et la non moins nécessaire complémentarité entre agriculture, tourisme, forêt, et parfois artisanat.

Quand aurez-vous le courage, monsieur le ministre, de tenir aux agriculteurs un discours vrai en accord avec les évolutions du moment, un discours qui laisse l'archaïsme au vestiaire, pour s'intéresser à l'agriculture de demain ? Quand pourrez-vous nous présenter un budget qui soit en accord avec ces objectifs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Lambert.

**M. Michel Lambert.** Mes chers collègues, l'an dernier, j'intervenais pour rappeler au ministre de l'agriculture l'importance pour l'avenir même de notre agriculture de la formation, de l'installation des jeunes ou de nouveaux agriculteurs et d'une politique de développement rural.

« Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage ».

J'ai donc, comme à l'habitude, examiné votre budget, monsieur le ministre, à partir de ces trois préoccupations.

La première est la formation.

Je me dois, dans un premier temps, de souligner l'intérêt pour les familles de la mise à parité des bourses agricoles avec celles attribuées aux élèves de l'éducation nationale. Le principe de cette harmonisation était inscrit dans la loi du 9 juillet 1984 ; vous concluez heureusement, monsieur le ministre, les efforts engagés par vos prédécesseurs.

Cependant, de profondes inquiétudes demeurent quant à l'application correcte de la loi du 31 décembre 1984, votée, je le rappelle, à l'unanimité. Les crédits inscrits ne paraissent pas suffisants pour tenir les engagements pris, en particulier pour attribuer aux établissements privés à temps plein une subvention de fonctionnement, qu'ils attendent, et pour permettre une prise en charge à plus de 80 p. 100 des charges des personnels enseignants des maisons familiales rurales. Les moyens retenus n'apporteront sans doute pas de solution aux attentes des responsables.

Enfin, la réduction de 10 p. 100 des moyens correspondant à la promotion collective, aux stages « installation », aux stages « femmes d'agriculteurs » reste compréhensible, car chacun souligne l'exemplarité de telles actions.

Deuxième préoccupation : installer des jeunes ou de nouveaux agriculteurs.

L'installation est absolument prioritaire pour des raisons que chacun connaît : économiques, sociales, mais aussi liées à l'aménagement du territoire.

Le contexte actuel est certes difficile, mais n'est-ce pas lorsque l'environnement est moins porteur qu'il faut redoubler d'efforts et multiplier les initiatives ? Les conseils généraux, les conseils régionaux qui se préoccupent d'aider à l'installation l'ont bien compris. Or, dans le même temps, les crédits d'Etat inscrits en dotation pour la D.J.A. diminuent en volume d'environ 12,80 p. 100. Certes, des explications peuvent être fournies - diminution du nombre des bénéficiaires, premiers retours financiers en provenance du F.E.O.G.A. - mais elles ne justifient que pour partie à mon avis la variation de cette ligne budgétaire.

Monsieur le ministre, les besoins sont grands et pour la formation et pour l'installation, surtout dans des régions comme la miennne, l'Orne, où les installations se font à près de 70 p. 100 en production laitière, où des dispositions claires et des mesures concrètes doivent être prises pour répondre à l'attente et aux besoins des producteurs installés en 1985-1986, de ceux dont les projets d'installation préparés de longue date sont bloqués.

On entend dire de plus en plus : « Favorisons les producteurs en place plus que l'installation des jeunes ». Les conséquences d'une telle attitude seraient préjudiciables à l'agriculture et au développement rural. Il convient, au contraire, me semble-t-il, d'assurer un mouvement d'installation durable en prenant en compte la nécessaire diversification des productions et en mettant en œuvre une incitation à l'installation progressive.

Dernière préoccupation : le développement de la ruralité.

Nous devons réfléchir tous ensemble à l'évolution du monde rural, non seulement en termes de population, mais encore en termes d'espace. Une disjonction s'opère sous nos yeux entre espace naturel et espace cultivé, avec des conséquences qui risquent d'être dramatiques.

Les difficultés du monde agricole se traduisent aujourd'hui par un accroissement des terres qui ne trouvent plus preneur : c'est ce qu'on appelle la « déprise » des terres agricoles. Les causes sont économiques, techniques et sociales.

Pour contrer efficacement ce phénomène de déprise, nous devons agir au plus haut niveau de l'Etat, pour qu'il y ait compensation des handicaps naturels, et ce dans toutes les régions touchées par ce phénomène, pour qu'il y ait promotion de nouvelles formes de gestion de l'espace naturel, par exemple, par la promotion de formes d'agriculture plus extensive et moins coûteuse.

Cela suppose une remise en cause fondamentale de la fiscalité foncière, du calcul des cotisations sociales, toutes charges assises en fait sur l'outil de travail.

Je profite de la présence parmi nous de M. le ministre du budget pour vous donner un exemple. L'Orme, département rural, tire ses ressources du foncier non bâti à 50 p. 100 en moyenne pour les communes de moins de 700 habitants, et certains budgets communaux atteignent des seuils limites sans possibilité d'investir et avec un entretien sommaire du patrimoine. Nous devons mener une réflexion sur une réforme de la fiscalité foncière pour les communes rurales.

**M. Martin Melvy.** Tout à fait !

**M. Michel Lambert.** Monsieur le ministre de l'agriculture, votre budget ne répondra pas à l'attente légitime des agriculteurs et spécialement de ceux qui sont lourdement frappés par les conséquences de la maîtrise de la production laitière et de l'effondrement des cours de la viande. Il ne répondra pas à l'attente des jeunes et de leurs formateurs. Il va ainsi hypothéquer l'avenir.

Monsieur le ministre, non inscrit, je ne voterai pas votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Louis Goeduff.** Restons « socialiste » malgré tout !

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Barbier.

**M. Gilbert Barbier.** Dans un contexte d'austérité budgétaire, ô combien nécessaire, dans un souci général de voir diminuer l'interventionnisme étatique, votre projet de budget, monsieur le ministre, ne traduit pas un libéralisme débridé qui, en agriculture, serait suicidaire à bien des égards. L'élu d'un département de montagne, que je suis, exprime sa satisfaction de voir confortée une politique d'aide directe à l'agriculture de montagne par une revalorisation de l'indemnité spéciale de 11 p. 100.

Cette revalorisation est importante - on aurait souhaité qu'elle le fût plus - non seulement sur le plan strictement financier, mais aussi par la volonté marquée de rompre avec une politique menée pendant les cinq dernières années et visant à faire disparaître l'exploitation familiale.

Durant ces dernières années, les agriculteurs des zones de montagne ont pu croire, à juste titre, qu'ils étaient lâchés par les pouvoirs publics.

**M. Alain Brune.** Et la loi sur la montagne ?

**M. Yves Tavernier.** Il n'est pas au courant !

**M. Gilbert Barbier.** Pouvez-vous à ce point nier votre illustre prédécesseur, Jean Jaurès, quand il lançait cette maxime : « La petite propriété comme la grande devra disparaître. » ?

**M. Martin Melvy.** Il n'y avait pas de politique de la montagne à cette époque !

**M. Henri Nallet.** Et il n'a jamais dit cela !

**M. Yves Tavernier.** Vous l'avez mal lu !

**M. Gilbert Barbier.** Il n'a jamais dit cela ? Tiens !

**M. Henri Nallet.** Mais non, il n'a jamais dit cela !

**M. le président.** Monsieur Barbier, poursuivez sans vous laissez interrompre, je vous prie.

**M. Gilbert Barbier.** Relisez le texte, messieurs !

Nous n'avons pas en France une, mais des agricultures et les conditions d'exploitation en montagne ou en zones défavorisées méritent des compensations. Un département comme le Jura a vu disparaître chaque année 5 p. 100 de ses exploitations agricoles. Il s'ensuit qu'aujourd'hui plusieurs dizaines de villages ne comptent plus qu'un seul exploitant.

Dans de nombreux secteurs, les terres ne trouvent plus preneur et cette situation deviendra dans les années à venir un problème de société si nous n'y prenons pas garde. La désertification des campagnes est non plus un risque mais une réalité angoissante. C'est un problème de revenus, de pénibilité, d'isolement. Les pouvoirs publics ne peuvent pas s'en désintéresser et cette revalorisation a valeur de symbole.

Dans le même ordre d'idée, monsieur le ministre, il importe de mettre tout en œuvre pour que, à Bruxelles, un certain nombre de dossiers concernant la reconnaissance de zones défavorisées soient débloqués dans les meilleurs délais.

Sur un plan plus général, nous savons que l'amélioration du revenu des agriculteurs ne passe pas par une augmentation inconsidérée des prix. A un moment où l'inflation est

ralentie chez la plupart de nos partenaires mondiaux, nous ne pouvons envisager de créer un déséquilibre qui serait fatal pour l'économie européenne.

Une seule possibilité existe : l'abaissement des coûts de production et, dans ceux-ci, il est regrettable que les cotisations sociales pèsent encore plus que l'inflation dans la formation des prix. Certes l'augmentation est de 3,82 p. 100, mais la cotisation moyenne par exploitant sera souvent bien supérieure.

C'est un véritable problème qui n'est, hélas ! pas spécifique à l'agriculture mais qui, dans ce secteur, sera difficilement accepté compte tenu de la baisse des revenus subie ces dernières années.

Des situations de faillite existent, monsieur le ministre - vous le savez -, et elles ne sont pas toujours dues à des erreurs de gestion. Il faudra trouver des solutions pour que ces exploitants puissent, avec une mise à jour de leurs cotisations, bénéficier d'une protection sociale minimale.

La diminution des coûts de production passe aussi par une meilleure formation professionnelle ; plusieurs de mes collègues sont déjà intervenus sur ce chapitre. On peut regretter que la création des B.T.S. agricoles soit limitée et que soient réduits les crédits alloués aux stages des femmes d'agriculteurs.

Dans ce domaine, monsieur le ministre, vous avez suivi la pente socialiste et je le regrette. Auparavant, ces stages étaient rétribués à 100 p. 100 du S.M.I.C. Cette année ils ne le sont qu'à 90 p. 100 et, l'année prochaine, ils le seront à 80 p. 100.

Cette pente est mauvaise et dangereuse. La compétence dans l'exploitation n'est pas l'exclusivité du chef de famille ; elle revient également à la femme d'agriculteur.

Dans un département comme le mien, ce sont deux cent cinquante femmes qui ont bénéficié depuis 1978 de cette possibilité de formation. Actuellement, soixante-seize suivent ce cycle de deux cents heures. La réduction de la rémunération est mal ressentie, et il faut reprendre une politique volontariste dans ce domaine.

Monsieur le ministre, à bien des égards, dans ce projet de budget comme dans le collectif de 1986, vous montrez votre volonté de répondre aux aspirations du monde agricole. Certes, il y a le souhaitable et il y a le possible. Un certain nombre de mesures en faveur des parents pauvres de l'agriculture que sont les agriculteurs de montagne et des zones défavorisées vont dans le bon sens. Il importe de conforter cette orientation. C'est une nécessité qui dépasse votre département ministériel et qui concerne aussi l'aménagement du territoire, l'éducation nationale, le tourisme, les P. et T. et bien d'autres secteurs encore. Il ne s'agit pas pour nous d'opposer le monde agricole à l'intérêt général de la nation.

Nous attendons, monsieur le ministre, avec impatience, la nouvelle loi de modernisation qui est en préparation. Elle ne pourra pas contourner le problème des handicaps, mais devra le traiter dans un double souci de cohérence et d'équité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. Alain Brune.

**M. Alain Brune.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture, mes chers collègues, s'il est un problème qui préoccupe gravement les agriculteurs de montagne et des zones défavorisées, Frانس-Comtois et Bourguignons, Jurassiens en particulier, c'est bien celui des quotas laitiers et au-delà le problème de l'avenir de la production laitière de notre pays, tout spécialement dans ces zones où il est quasi impensable de produire autre chose.

Monsieur le ministre, il y a deux ans, vous vous exprimiez ainsi : « Réduction de la production laitière, pas question ! Maîtrise intelligente, nous en sommes capables et nous avons des solutions ! »

Vos propos, relayés jusqu'en mars dernier par nombre de responsables et de candidats de la majorité d'aujourd'hui ne sont-ils pas partiellement à l'origine des dépassements de la dernière campagne ?

Dans le même temps, vous insistiez pour que soient stoppés le développement des exploitations industrielles et les importations de Nouvelle-Zélande, pour que soient taxées les matières grasses végétales.

Vous êtes en charge des affaires de l'agriculture depuis sept mois. Où en êtes-vous, aujourd'hui, concrètement sur ces trois dossiers, monsieur le ministre ?

A votre affirmation péremptoire : « En fin de compte, nous ne paierons pas les pénalités... » du congrès de 1984 du C.N.J.A. à Besançon, a répondu comme en écho votre déclaration de septembre dernier à Montauban : « Il est hors de question de ne pas régler les pénalités ». Il est vrai que vous ajoutiez : « Il est également hors de question de ne pas aider ceux qui sont frappés de plein fouet à passer ce cap difficile ». S'agit-il bien, monsieur le ministre, seulement d'un cap difficile ?

En fait, nous ne pouvons pas ne pas vous dire combien les pénalités appliquées pour la campagne 1985-1986 ont créé dans le monde agricole un sentiment de profonde injustice, alors qu'il n'y avait eu aucune pénalité pour la campagne 1984-1985. Qui plus est, chacun sait que nous sommes aujourd'hui sur la mauvaise pente, à mi-chemin de la campagne 1986-1987, pour respecter notre quota national.

**M. René André.** Ce sont les socialistes qui ont négocié les quotas !

**M. Alain Brune.** Et c'est bien sur l'issue de cette campagne que nous avons des questions graves à vous poser.

Jusqu'à présent, peu sinon pas de mesures nouvelles et structurelles ont été annoncées, alors que nous savons tous que ce problème est difficile et que ses éléments de solution se situent au-delà de la polémique stérile. Sur ce sujet, ce sont cinq questions que je tiens à vous poser, monsieur le ministre.

D'abord, la réserve nationale : en tant que responsable professionnel, vous avez voulu qu'elle soit très limitée et vous avez été suivi en partie par les ministres de l'époque, ce que nous avions alors regretté. Aujourd'hui, cette réserve est faible, ce qui entraîne des différences, qui vont en s'aggravant, de traitement des prioritaires, d'une part, et une grande diversité dans l'installation des jeunes selon les départements, d'autre part.

Ne pensez-vous pas, à cet égard, que s'il y avait plus à répartir, il y aurait moins d'injustice, et qu'il faut donc que l'État soit plus interventionniste ?

**M. Martin Malvy.** C'est bien exact.

**M. Alain Brune.** Deuxième question : prévoyez-vous une différenciation selon la quantité de production des producteurs de lait, voire une incitation à faire plus de produits frais et de fromages de qualité que de beurre ou de poudre de lait ?

Troisième question : qu'allez-vous faire des quotas dits « morts » ? Ils conditionnent l'avenir laitier de régions entières.

Quatrième question : nous savons que la Commission de Bruxelles prépare des propositions radicales et draconiennes en cas de dépassement des quantités de référence ; quelle est votre volonté quant à l'avenir de la compensation interrégionale, d'une part, et quant à ces propositions, d'autre part ? Que préparez-vous concrètement aujourd'hui pour répondre fermement à la Commission, en liaison avec vos collègues libéraux très largement majoritaires au conseil des ministres de la C.E.E., ce qui, entre parenthèses, n'était pas le cas entre 1981 et 1986 ?

Enfin, sur l'ensemble de ces questions, sans parler de l'aide communautaire à la cessation d'activité pour geler les quantités de référence - aide qui risque fort de faire disparaître le lait de zones entières et d'abord des zones les plus défavorisées - qui tranchera ? Qui décidera ? Qui préparera l'avenir ? Est-ce vous, monsieur le ministre, ou l'interprofession ?

Aujourd'hui, les agriculteurs des zones de montagne et défavorisées, qui savent que les orientations de la politique laitière doivent impliquer une diminution des quantités produites plutôt qu'une diminution du nombre des producteurs, attendent avec gravité vos réponses.

Ils sont inquiets, car ils savent que le laisser-faire et le libéralisme ne peuvent conduire qu'à la concentration des droits à produire sur certaines régions et certaines exploitations.

Avant de conclure, je souhaite, pour une fois concurremment avec mon collègue Barbier, vous interroger sur la diminution drastique des crédits affectés aux 200 heures actives agricoles. En effet, cette diminution est incohérente au moment où les agricultrices, comme les agriculteurs, se doivent d'être de plus en plus formées et compétentes.

Comment, monsieur le ministre, sur les quotas et sur les stages de 200 heures actives agricoles, allez-vous répondre concrètement à leurs légitimes inquiétudes ? Telles sont mes questions par rapport à votre projet de budget d'aujourd'hui qui gère médiocrement le présent, sans prendre en compte, dans toute son importance, l'avenir de l'agriculture de notre pays et spécialement dans les zones de montagne et défavorisées.

Pendant cinq années, le ministère de l'agriculture a tenté de faire en sorte que, selon la parole de Jaurès, nous allions à l'idéal en tenant compte du réel. Je souhaite, monsieur le ministre, qu'il y ait dans votre budget et dans vos propositions l'avantage d'idéal. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Michel Cointat,** rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les dépenses ordinaires. C'est ce que vous auriez dû faire pendant cinq ans !

**M. le président.** La parole est à M. Didier Chouat.

**M. Didier Chouat.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, j'associe à mon propos mon collègue Charles Josselin, comme moi député des Côtes-du-Nord, qui ne pourra pas intervenir dans ce débat.

Il faut, monsieur le ministre, aborder le difficile dossier des quotas laitiers avec le souci de chercher des solutions durables, sans démagogie et sans passion inutile. Et d'abord, évitons les faux débats, comme celui qui consiste à vouloir faire porter la responsabilité de la mise en place des quotas sur les seuls socialistes français ! Comme si on pouvait ignorer qu'il s'agissait, en 1984, d'une décision communautaire. Cet argument, que l'on a entendu plusieurs fois dans ce débat, est non seulement spécieux, mais encore dangereux pour vous, monsieur le ministre, comme pour votre majorité.

**M. Martin Malvy.** Très juste !

**M. Didier Chouat.** En effet, si les quotas laitiers sont une invention des socialistes français, les producteurs sont en droit de vous dire : « Vous êtes un nouveau Gouvernement et une nouvelle majorité, alors annulez les quotas, supprimez les pénalités, faites comme vous l'avez fait pour l'impôt sur les grandes fortunes ! Cela ne doit pas être difficile puisque, sur les douze gouvernements que compte la Communauté, dix sont dirigés par vos amis libéraux ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je suis d'ailleurs convaincu que certains parlementaires de l'Ouest notamment, appartenant à la majorité, regrettent aujourd'hui, mais un peu tard, d'avoir fait campagne jusqu'au 16 mars sur le thème : « Non aux quotas, pas de pénalités ! »

Pour ma part, avec mes collègues socialistes, j'ai assumé, dès 1984, la décision communautaire de maîtrise de la production laitière par le système des quotas.

Mais la plupart des producteurs de lait reconnaissent aujourd'hui qu'il est préférable de continuer à bénéficier d'un prix garanti du litre de lait avec quota plutôt que de laisser jouer la libre concurrence du marché mondial qui entraînerait - on le sait - un effondrement des prix et des revenus.

**M. Charles Josselin.** Très bien !

**M. Didier Chouat.** Ils admettent également que le problème des excédents laitiers aurait dû être traité plus sérieusement il y a dix ou quinze ans. A l'époque, la médecine aurait sans doute suffi. On n'a rien fait, par manque de courage, ou on l'a fait trop tard, comme avec la taxe de coresponsabilité, et aujourd'hui on est contraint de recourir à la chirurgie. C'est beaucoup plus douloureux.

Alors aujourd'hui, monsieur le ministre, à cinq mois de la clôture de la campagne en cours, comment comptez-vous régler les problèmes spécifiques de l'Ouest laitier, avec maintien des quotas ou suppression de ceux-ci comme le laissait entendre - plus ou moins - M. Cointat ce matin ?

Dans l'immédiat, vous le savez, nous avons besoin dans nos régions de crédits et de lait.

Je m'explique. Des crédits sont nécessaires pour alléger les difficultés que rencontrent certains agriculteurs qui subissent des pénalités.

Vous venez de faire connaître les modalités d'attribution de l'aide aux petits producteurs avec une enveloppe de 75 millions de francs.

J'ai examiné les critères que vous avez établis et je peux vous préciser qu'en Bretagne 18 p. 100 seulement, au plus, des producteurs pénalisés pourront bénéficier de cette aide.

Cette mesure ne peut donc, à elle seule, suffire et elle ne répond pas aux difficultés financières que connaissent les producteurs et les plus endettés, notamment les jeunes et les récents investisseurs. C'est pourquoi tous ceux-là attendent avec impatience de connaître les décisions que vous comptez prendre à la suite du rapport confié à M. Lannéhoa.

Il faut des crédits, il faut aussi du lait, c'est-à-dire des droits à produire.

J'attire votre attention sur les difficultés de mener à bien une politique de restructuration pour la troisième année consécutive. Comme vous le savez, dans les départements de l'Ouest les demandes de primes - nationale et européenne - n'ont consommé cette année que 80 p. 100 des crédits disponibles.

Cet insuccès relatif des primes de cessation s'explique, outre l'insuffisant attrait financier, par l'incertitude qui pèse sur la nature juridique des quotas.

Le quota est-il lié à l'exploitant ou à la terre ? Tant que cette question n'aura pas été clairement tranchée, je connais de nombreux producteurs qui préféreront attendre et continuer à produire même dans de mauvaises conditions.

Autre question lourde : comment doivent être réparties les quantités libérées ? Ne pensez-vous pas, comme le disait mon collègue, M. Brune, il y a un instant, qu'il conviendrait d'accroître sensiblement la part alimentant la réserve nationale afin de permettre une véritable politique d'installation de jeunes et de modernisation des exploitations ? Or, dans mon département, monsieur le ministre, la commission mixte n'examine plus aucun projet d'installation pour la production laitière depuis le mois de juillet.

Pour la campagne en cours, la commission européenne a prorogé l'autorisation de compensation interrégionale obtenue dès janvier 1985, il faut le rappeler, autrement dit les transferts de quotas. C'est tout à fait indispensable pour l'Ouest, chacun en a conscience.

Sur cette question délicate, celle de l'affectation des quotas morts, les producteurs et les responsables politiques de l'Ouest ont besoin de précisions et d'engagements durables.

D'une façon plus générale, quelle place entendez-vous donner à l'Ouest laitier dans l'agriculture française et européenne pour les dix ou vingt ans à venir ? C'est la question centrale.

Nous avons entendu ce matin les propositions de M. Cointat. Vous comprendrez que nous attendions d'en savoir plus pour porter un jugement. Si j'ai bien compris, M. le rapporteur spécial propose d'instituer un traitement social pour les producteurs qui livrent moins de 50 000 litres de lait, et il a rapproché sa proposition du plan annoncé par M. Zeller en précisant que ces mesures coûteraient 1 milliard de francs par an pendant dix ans. Tout cela mérite examen et discussion. C'est vrai qu'il faut distinguer les solutions économiques et les solutions sociales. C'est d'ailleurs dans cette voie que le conseil général des Côtes-du-Nord a commencé à réfléchir tout récemment mais les possibilités d'intervention financières des départements, dois-je vous le rappeler, ont des limites.

Il est toutefois intéressant de noter qu'à travers les propositions de M. Cointat, les producteurs appelés à poursuivre leur activité bénéficieraient en quelque sorte d'un prix différencié selon qu'ils produiraient au-dessus ou en dessous de 125 000 litres. Cela rejoint l'idée que nous défendons depuis longtemps d'un montant différencié et progressif des pénalités en fonction des quantités livrées.

En tout cas, c'est avec intérêt, beaucoup d'intérêt, monsieur le ministre, que nous allons écouter vos réponses et vos commentaires sur toutes ces questions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le ministre.** La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

**M. Aymeri de Montesquiou.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture, déjà extrêmement ébranlée par la sécheresse de l'été 1985, est gravement touchée pour la deuxième année consécutive. Cette véritable catastrophe nationale a nécessité la mise en place par le Gouvernement de mesures spécifiques : aides d'urgence réservées aux exploitants les plus démunis, avances de

trésorerie, transport des fourrages des régions excédentaires vers les zones déficitaires, lutte contre la spéculation sur le prix de la paille.

Mais, jusqu'à présent, ces décisions n'ont porté que sur les productions fourragères sinistrées. Or, dans certains départements où domine le système polyculture-élevage, bien d'autres productions sont touchées : colza, maïs, tournesol, soja, sorgho, production de semences.

Dans le département du Gers que je représente, sur 12 000 agriculteurs, 2 500 sont actuellement confrontés à d'extrêmes difficultés financières : 500 sont en cessation de paiement et 250 en suspension de droits sociaux, ne pouvant même plus acquitter leurs cotisations à la mutualité sociale agricole. Face à des charges d'endettement extrêmement lourdes, les agriculteurs ne peuvent plus rembourser les emprunts qu'ils ont contractés auprès du Crédit agricole ou des coopératives.

Monsieur le ministre, il est urgent de débloquer les crédits nécessaires à la survie de ces exploitations et à la préservation de l'équilibre économique et social des régions sinistrées. A long terme cependant, il ne peut être question pour les agriculteurs de quémander chaque année des aides de ce type.

Un défi nous est lancé que nous sommes à même de relever si nous lui donnons priorité. Ce défi, c'est celui de la maîtrise de l'eau.

La promotion des équipements hydrauliques agricoles, barrages et retenues collinaires, réseaux d'irrigation, assainissements et drainages, aménagements de rivières figurent dans tous les contrats de plan Etat-Régions et dans les programmes pluriannuels de développement agricole de 80 p. 100 des départements.

Le montant total des travaux d'hydraulique agricole subventionnés par l'Etat ou les collectivités locales s'est élevé à 2 086 millions de francs en 1985.

L'année 1986 a connu des décisions d'études et des ouvertures de chantiers de grands barrages tels que ceux de Montbel, Puydarrieux, Lunax, Lavaud et La Peyne. En outre, 57 départements ont été concernés par l'opération « secteurs de référence de drainage » qui devrait permettre de fournir aux agriculteurs les données scientifiques nécessaires à une construction optimale de leur réseau de drainage.

Ces actions vont dans le bon sens et votre projet de budget, monsieur le ministre, dès lors qu'il assure le respect des contrats de plan et l'actualisation des crédits qui leur sont affectés devrait permettre de maintenir l'effort consacré par les pouvoirs publics en faveur de l'hydraulique.

Mais la mobilisation autour d'un vaste projet hydraulique pourrait et devrait être plus intense et le programme plus ambitieux. En effet, dans un contexte d'intensification de la concurrence internationale et dans une actualité marquée par l'adhésion à la Communauté économique européenne de l'Espagne et du Portugal, notre agriculture doit impérativement se moderniser et accroître sa compétitivité.

Les écrans protecteurs mis en place pour éviter que l'élargissement de la Communauté économique européenne ne se traduise par une déstabilisation complète de l'économie agricole des régions méditerranéennes sont certes indispensables. L'instauration de périodes transitoires pour le marché des fruits et légumes, de montants correcteurs pour le vin sont nécessaires. Mais, à terme, la seule protection possible réside dans la modernisation.

Or la modernisation, l'intensification des cultures, la régularisation des rendements, la diversification des productions passent par une politique plus audacieuse, plus ambitieuse, plus volontariste en matière hydraulique.

La qualité et la diversification de la production fruitière, le développement de la production de semences, de plantes médicinales et aromatiques, de nouvelles cultures légumières, de kiwis, de tabac blond, d'oléoprotéagineux, toutes productions déficitaires sur le plan national ne sont envisageables qu'avec la maîtrise de l'eau.

L'eau est la clé du développement, la clé d'une restructuration de l'économie agricole des régions du Midi et la clé d'une compétitivité durable par rapport à l'Espagne. Il importe donc que nous nous mobilisions pour que l'hydraulique ne soit pas l'oubliée des programmes intégrés méditerranéens et pour que lui soient consacrés les crédits communautaires nécessaires. Il importe également que sur le plan national, le Gouvernement privilégie toutes les initiatives tendant à développer les barrages, les retenues collinaires, les réseaux d'irri-

gation et de drainage, l'aménagement hydro-agricole des rivières, et qu'il débloque les crédits indispensables à leur réalisation. L'enjeu est de taille et le pari mérite d'être tenu. Les agriculteurs comptent sur vous, monsieur le ministre, pour qu'il le soit.

Cinq ans de socialisme ont pesé durement sur l'agriculture ; faites en sorte que votre politique évite aux agriculteurs l'amertume de la déception. Parce que je vous fais confiance, monsieur le ministre, je voterai votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Martin Malvy.

**M. Martin Malvy.** Vous me permettez, monsieur le ministre, de souligner d'emblée ce qui me paraît être le paradoxe de ce budget. Lire et écouter les commentaires ne manque en effet pas d'intérêt.

Les élus de l'opposition reconnaissent ses points positifs ; il y a là un sens de l'objectivité dont vos prédécesseurs ont, vous le reconnaîtrez, rarement bénéficié. En revanche, lorsqu'ils critiquent ses défaillances caractérisées dans les secteurs où il aurait dû au contraire dessiner des perspectives, le paradoxe, c'est qu'ils sont très sérieusement relayés par plus d'un élu de la majorité dont le discours était tout différent il y a peu.

Le Gouvernement, le Premier ministre lui-même, trop concerné par ce secteur pour ne pas avoir attentivement détaillé votre projet, vous-même, monsieur le ministre, avez joué le court terme avec certaines mesures qui vont effectivement dans le bon sens. Mais si votre budget avait progressé en volume comme vous affirmiez que devait progresser ceux des années passées, vous nous auriez présenté, monsieur le ministre, un autre document, sans impasses et sans réductions de crédits dans les domaines que vous savez essentiels. Ceux qui voteront ce soir votre budget, monsieur le ministre, n'auraient pas hésité un instant à le repousser il y a un an.

L'exercice est difficile, nous ne l'avons jamais nié. Ce n'est pas nous qui l'avons simplifié à l'extrême. Si vous étiez aujourd'hui président d'une grande organisation syndicale, vous prendriez acte de ces quelques mesures positives qui peuvent être prises aujourd'hui parce qu'elles ont été amorcées hier ou avant-hier et parce que l'inflation a été ralentie, mais vous auriez des mots plus incisifs que les nôtres pour dénoncer les insuffisances. Au fond, nous pourrions être d'accord. La seule différence, c'est que vous êtes aujourd'hui ministre et prisonnier de contraintes. Les unes sont internationales, les autres européennes, et nous ne les découvrons pas.

Que diriez-vous, monsieur le ministre, si nous étions aujourd'hui non pas le 30 octobre 1986, mais le 30 octobre 1985 et si nous avions à parler du marché de la viande ? Sans doute ce que disent aujourd'hui les producteurs d'ovins rassemblés à Ambazac ; sans doute ce que dit le conseil d'administration de la F.D.S.E.A. de Vendée, pour ne citer que celle-là. *La Vendée agricole* retrace ainsi sa dernière réunion : « La hargne gagne. » « Ovins ! pire que jamais. » « La reprise ovine ne doit pas faire illusion. » « Pas de loi de modernisation pour ceux qui seront partis. » Ce n'est pas un député socialiste qui s'exprime, mais, je le rappelle, le journal *La Vendée agricole*.

Monsieur le ministre, il y a deux attitudes pour aborder les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

La première consiste aujourd'hui, pour votre majorité et vous-même, à reporter sur le passé la responsabilité de la situation, mais vous savez bien que cela ne pourra pas durer longtemps. C'est vous qui gouvernez, et les agriculteurs vous font déjà grief de certaines décisions. Ils n'ont pas tout oublié, comme M. Goasdouff ou M. Godfrain, que le revenu agricole n'avait cessé de baisser de 1977 à 1981...

**M. Charles Josselin.** Eh oui !

**M. Martin Malvy.** ... ni qu'il avait augmenté, madame Cresson, quand vous étiez ministre de l'agriculture en 1982, de 9,4 p. 100.

**M. Jean Proriot, rapporteur spécial.** Allez dire ça aux agriculteurs !

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Monsieur Malvy, puis-je vous interrompre ?

**M. Martin Malvy.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de M. Malvy.

**M. le ministre de l'agriculture.** Je veux faire une mise au point à l'intention de certains de vos collègues qui, comme vous, sont intervenus sur l'évolution du revenu agricole entre 1981 et 1986.

Vous avez oublié, naturellement, que le revenu agricole de 1981 a été artificiellement augmenté par les 4,6 milliards de francs que le président de la F.N.S.E.A. de l'époque a obtenu du gouvernement qui a précédé votre arrivée aux responsabilités gouvernementales pour compenser la perte de revenus de 1980, et que ces sommes ont été comptabilisées sur 1981. De plus, le 6 décembre 1981, s'est tenue une réunion chez M. Delors, à laquelle participait Mme Cresson, et au cours de laquelle les dirigeants de la caisse nationale du Crédit agricole ont été contraints d'accepter un prélèvement sur les résultats du Crédit agricole de 2,86 milliards de francs qui se sont ajoutés ainsi artificiellement aux revenus de 1981 et 1982. Voilà la vérité ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Henri Nallet.** Vous allez faire cela en grand, bientôt !

**M. Martin Malvy.** Je croyais, monsieur le ministre, que vous vouliez contester la baisse régulière du revenu agricole de 1977 à 1981.

**Mme Edith Cresson.** Puis-je vous interrompre, monsieur Malvy ?

**M. Martin Malvy.** Je vous en prie, madame.

**M. le président.** La parole est à Mme Edith Cresson, avec l'autorisation de l'orateur.

**Mme Edith Cresson.** Je comprends mal la nervosité du ministre de l'agriculture.

Les méthodes de calcul adoptées pour mesurer l'évolution du revenu des agriculteurs, les institutions et les personnels n'ont jamais été modifiées. Il s'agit donc en 1982 - puis que M. Malvy a parlé de 1982 et non de 1981 - d'une hausse du revenu agricole de 9,4 p. 100. Et tout le monde dans cette enceinte devrait se réjouir du fait que le revenu des agriculteurs français ait pu, pour une fois, augmenter d'une manière aussi importante en 1982. J'en suis moi-même très satisfaite.

**M. Philippe Auberger.** Ce n'est pas grâce à vous !

**Mme Edith Cresson.** Ce n'est certainement pas uniquement grâce à moi, mais je ne l'ai jamais prétendu. C'est grâce au travail des agriculteurs, c'est parce que 1982 a été une bonne année au point de vue des récoltes, que les marchés ont été bien tenus et c'est aussi parce que j'ai obtenu 12 p. 100 d'augmentation des prix agricoles à Bruxelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Malvy.

**M. Martin Malvy.** Ce que nous pouvons reconnaître ensemble, monsieur le ministre, c'est une progression du revenu de 9,4 p. 100, ce qui ne me paraît malheureusement pas être le cas dans les prévisions.

La seconde méthode consiste à reconnaître la dimension du problème, ses implications et à indiquer d'une manière précise à la fois les choix que vous entendez faire, notamment dans le débat européen, et jusqu'où la France est décidée à aller pour les défendre. Nous sommes nombreux à être convaincus, monsieur le ministre, que l'Europe agricole se perdra si elle ne s'impose pas, entre autres, le respect des principes sur lesquels elle s'est édifiée. J'ai bien dit « entre autres », car l'environnement agricole s'est à ce point transformé depuis 1956 que d'autres exigences sont apparues.

Les producteurs de mon département qui, le même soir, interceptent quatre camions de carcasses bovines, l'un grec, les autres irlandais et bulgare, restent stupéfaits lorsqu'ils entendent le discours du Premier ministre qui, devant l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, ramène le problème au retour à la préférence communautaire, surtout lorsqu'ils apprennent que ces carcasses ne sont pas transportées pour le compte d'un quelconque chevillard, mais sont attendues à la S.I.C.A. Centre-Sud de Rodez.

Mais ils savent aussi, car ils ont du bon sens, que s'il y a aujourd'hui trois fois moins d'agriculteurs qu'il y a trente ans, ils produisent deux fois plus. Et que l'on soit de gauche ou de droite, ils se doutent bien qu'il doit être bien difficile de garantir des prix, quelles que soient les quantités produites.

C'est le cas de la production laitière, que je n'aborderai que parce que sa réduction a largement contribué aux difficultés du marché de la viande. Mais ce ne sont pas les quotas qui sont responsables ; c'est l'abattage d'une partie du cheptel, résultat d'une diminution de la production. Or, monsieur le ministre, nous savons bien ce qu'il serait advenu du prix du lait sans contrôle de la production et que, le prix du lait s'effondrant, des milliers d'exploitations auraient disparu. Quelle crise aurions-nous connue !

Dans une récente interview, M. Ledru, président de la fédération nationale des producteurs de lait, s'est déclaré convaincu que Bruxelles prolongerait le système des quotas au-delà des cinq années prévues. Et le président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, à l'ouverture de la session d'avril, reconnaissait le problème. Il parlait même d'une réalité incontournable et il insistait, en parlant de défi majeur pour la production bovine, sur les difficultés qui résultent de la moindre consommation de viande, sur la concurrence entre les espèces, sur la gestion difficile des entreprises d'abattage et de transformation.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, ce que nous voulons clairement savoir, c'est quelle action vous allez conduire pour contribuer à rétablir réellement une situation qui s'est également dégradée ailleurs, comme vous l'avez vous-même reconnu, et à propos de laquelle les perspectives communautaires sont plus inquiétantes que rassurantes. Jusqu'où irez-vous pour faire obstacle à la suppression de l'intervention ?

Vous semblez faire vôtre le mémorandum déposé par votre prédécesseur en janvier 1986. Où en êtes-vous de la négociation avec nos partenaires de la Communauté ? Pourquoi des mesures particulières n'ont-elles pas été prises en 1986 pour dégager des stocks ? En 1985, l'intervention avait porté sur des carcasses entières. Pourquoi constatons-nous, cette année, une diminution de l'efficacité ?

Rapprocher les conditions de concurrence entre les producteurs allemands et français demeure une exigence. Quel est votre projet et quel est votre calendrier ?

Et que dire, monsieur le ministre, du marché ovin ? Prix moyen 1986 : 13 francs le kilo. En 1985 - les socialistes étaient au pouvoir - il était de 15,70 francs ; en 1984, de 15,50 francs ; en 1983, de 15,20 francs et, en 1982, de 13,80 francs.

**M. Jacques Godfrain.** C'est vous qui avez fait entrer l'Espagne dans la Communauté !

**M. Martin Malvy.** Il est des mesures positives dans votre budget, monsieur le ministre, comme l'extension des primes à quarante U.G.B. en zone sèche. C'est bien.

**M. Jacques Godfrain.** Merci !

**M. Martin Malvy.** Mais on ne réussira pas à maintenir le revenu par des dispositions qui s'ajoutent d'ailleurs à celles prises les années précédentes.

Il faut, par ailleurs, chercher à anesthésier l'opinion pour tirer profit d'acomptes sur la prime à hauteur de 25 francs pour l'instant, contre 17 francs l'an dernier, alors que le montant de la prime est fonction de l'effondrement des cours.

Le problème n'est plus de savoir qui a consenti le règlement de 1980, mais on doit constater les dégâts qu'il commet. Les exploitations britanniques ont progressé de 50 p. 100 depuis sa signature. De même que les montants compensatoires monétaires de 1969 ont donné aux agriculteurs allemands un formidable avantage dont notre agriculture n'est pas parvenue à se remettre, le règlement de 1980 a provoqué l'épanouissement de la production ovine britannique.

Vous avez souvent dit, monsieur le ministre, que tout était affaire de volonté. Qu'allez-vous exiger de nos partenaires ? Ce n'est pas le stockage privé qui réglera la question. Si ces problèmes dont je répète qu'ils se sont considérablement aggravés ne trouvent pas rapidement une solution, vous engagez-vous à compenser leurs conséquences par des aides nationales que la situation actuelle dans le domaine de la viande rend indispensables ? Mais l'erreur consisterait à laisser croire aux agriculteurs que leur avenir passe d'abord par des mesures ponctuelles, dictées par la conjoncture. Les difficultés de la politique agricole commune, les incohérences sur lesquelles elle débouche au moment où elle entend contenir ses dépenses exigent de la France qu'elle ait à Bruxelles une politique d'une grande fermeté et non celle du coup de menton et qu'elle obtienne la modification de certaines orientations. C'est essentiellement sur cela, monsieur le

ministre, que votre action sera jugée. Elle le sera d'autant plus que, bien souvent, vous avez affirmé la possibilité de modifier les règles communautaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Giovannelli.

**M. Jean Giovannelli.** L'escroquerie c'est, selon le dictionnaire Larousse, l'action d'obtenir le bien d'autrui par des manœuvres frauduleuses ou encore de soustraire l'argent par fourberie...

**M. Jacques Godfrain.** C'est le socialisme, ça !

**M. Jean Giovannelli.** ...celle-ci étant elle-même une ruse basse et odieuse jointe au mensonge.

**M. Jean Ueberchlag.** Ça commence bien !

**M. Jean Giovannelli.** M. Séguin a récemment tenu en public, à plusieurs reprises, les propos suivants : « La plus grande escroquerie des socialistes est d'avoir accordé la retraite à soixante ans. » Ayant été moi-même rapporteur de la loi instituant la retraite progressive des agriculteurs à soixante ans, en collaboration avec Henri Nallet, alors ministre de l'agriculture, loi que avez vous-même, monsieur Guillaume, qualifiée d'électorale et que le R.P.R. n'a pas votée, j'ai une première question toute simple à vous poser : appelez-vous escroquerie le fait d'accorder aujourd'hui la retraite à soixante-quatre ans, dans trois mois à soixante-trois ans et, dans trois ans, à soixante ans aux vieux agriculteurs et à leurs conjointes, très souvent perclus de rhumatismes ou handicapés à cet âge ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Est-ce là une mesure électorale et, de plus, inopérante comme le prétend encore l'un des rapporteurs ? Ne conviendrait-il pas, en l'occurrence, d'employer plutôt les mots de justice, d'équité, de juste récompense pour des hommes et des femmes qui ont consacré la plupart du temps quarante à cinquante ans de leur vie au dur labeur de la terre, que vous connaissez si bien ?

**M. Jean Ueberchlag.** Mais pas vous !

**M. Jean Giovannelli.** De plus, n'était-ce pas une promesse de 1981 du futur Président de la République d'octroyer cet avantage avant la fin de son mandat en 1988 ?

Ayant relu le débat de décembre 1985 où vos amis du R.P.R. et de l'U.D.F. prétendaient que peu d'agriculteurs profiteraient de cette mesure, je me dois de vous demander combien des 33 000 ayants droit ont réellement décidé de profiter de la nouvelle loi. Je suis, quant à moi, persuadé qu'une majorité d'entre eux ont fait ce choix et que la loi est donc efficace.

Vous venez, par ailleurs, d'accorder une enveloppe de 100 millions de francs pour revaloriser la retraite proportionnelle des agriculteurs, et c'eût été une bonne mesure si l'équité avait été respectée.

En effet, un agriculteur ayant le minimum de points, soit quinze par an, pendant trente-quatre ans, touchera environ 1 p. 100 de plus par an, soit 200 francs. Celui qui a toujours cotisé à trente, puis à soixante points par an, touchera pour la même période, de trois mille à quatre mille francs de plus, soit de 7,5 p. 100 à 11 p. 100 de sa retraite totale.

Ainsi, ceux qui ont déjà la retraite la plus forte et qui, souvent, sont détenteurs d'un bon patrimoine, sont quinze fois plus favorisés que les plus pauvres. Drôle de conception de la justice sociale !

Par ailleurs, dans plusieurs déclarations ou écrits récents, vous avez prétendu, monsieur le ministre, que la gauche n'avait rien fait en faveur de la revalorisation des retraites agricoles entre 1981 et 1986.

**M. Jean Kiffer et M. Jacques Godfrain.** C'est vrai !

**M. Yves Tavernier.** Il n'en est pas à une contrévérité près !

**M. Jean Giovannelli.** Dois-je vous rappeler que là n'est pas la vérité. En effet, un relèvement exceptionnel de la retraite proportionnelle a été accordé le 1<sup>er</sup> juillet 1981. Ce relèvement a profité non seulement aux retraités de l'époque...

**M. Jacques Godfrain.** Qui a payé ?

**M. Jean Giovannelli.** ... grâce à une augmentation forfaitaire de 10 p. 100 des points acquis avant 1973 - vous hochez la tête, monsieur le ministre, mais c'est la vérité - ...

**M. Jacques Godfrain.** C'était des assignats !

**M. Jean Giovannelli.** ... mais aussi aux actifs, avec une majoration de 17 p. 100 des points acquis à la même date.

Dois-je encore vous signaler que, durant la même période, la valeur du point est passée de 13,83 à 15,50 francs, soit une progression de 12,1 p. 100, pendant que la retraite forfaitaire des agriculteurs et agricultrices suivait, puisqu'elle y est indexée, la progression des pensions des salaires, soit 19,4 p. 100. C'est, là encore, une promesse tenue de François Mitterrand, et c'est davantage que ce qui fut accordé durant le laps de temps équivalent qui précéda 1981, avec des promesses non tenues de M. Jacques Chirac, il faut le dire.

Enfin, vous présentez la nouvelle revalorisation de 0,5 p. 100 intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 1986 comme une anticipation sur celle applicable au 1<sup>er</sup> janvier 1987. Ne s'agit-il pas d'un lapsus ? Plutôt que d'une revalorisation, n'auriez-vous pas dû parler de « rattrapage », puisque l'augmentation de 1,1 p. 100 prévue le 1<sup>er</sup> juillet 1986 par le gouvernement précède à échappé à votre perspicacité et à celle de M. Baladur et de M. Séguin ?

Il faut toujours peser le poids des mots comme mesurer l'aune du temps. Non, monsieur le ministre, la retraite à soixante ans n'est pas pour nous une escroquerie, et c'est ce qui nous sépare.

J'en arrive maintenant au deuxième et dernier point de mon exposé, qui concerne l'enseignement agricole.

**M. le président.** Soyez bref, mon cher collègue, car vous avez dépassé votre temps de parole.

**M. Jean Giovannelli.** Bien, monsieur le président.

Je fus le rapporteur, en juillet 1984, de la loi concernant l'enseignement agricole public, et mon collègue Didier Chouat rapporteur de celle concernant l'enseignement agricole privé.

Contrairement à ce qu'ont prétendu certains, ces deux lois se sont révélées applicables budgétairement. Il suffit, monsieur le ministre, d'en avoir la volonté.

Vous poursuivez, et même accélérez, le rattrapage des bourses de l'enseignement agricole décidé en juillet 1984 et qui doit permettre l'harmonisation avec l'éducation nationale. C'est là un bon point de votre budget. Je suis malheureusement obligé de constater des carences concernant l'enseignement agricole public, et il ne semble pas que vous mainteniez la balance égale entre le public et le privé.

Bien que la progression des effectifs ait été de 4,7 p. 100 dans l'enseignement public en 1985 et 1986, le nombre de classes supplémentaires dans le cycle long, le second cycle et surtout les sections de techniciens supérieurs n'est pas à la hauteur des ambitions. Seulement quarante-six postes d'enseignant seront créés en 1987 et, fait plus grave, quatre-vingts postes de personnel non enseignant seront supprimés. Ainsi, les prévisions du 9<sup>e</sup> Plan ne seront pas réalisées, comme cela aurait dû être le cas.

En outre, l'engagement de mise à parité des personnels de l'enseignement agricole public avec leurs homologues du ministère de l'éducation nationale, contenu dans l'article 9 de la loi de juillet 1984, n'est pas respecté. Notamment, vous n'effectuez pas la titularisation de 2757 agents sous contrat, vous ne respectez pas le statut des enseignants-chercheurs et vous ne prévoyez pas l'accès des directeurs des lycées d'enseignement professionnel agricole au corps des certifiés.

Je terminerai en quelques phrases.

L'enseignement agricole privé, monsieur le ministre, réclame la stricte application de la loi de 1984. Quelle sera votre attitude ? Où en sont, notamment, les négociations engagées par votre prédécesseur, Henri Nallet, avec les maisons familiales rurales sur la prise en charge des enseignants ?

En conclusion, il me semble que votre expérience de leader syndical aurait dû vous apprendre qu'on ne peut pas raser gratis. Votre budget est loin de répondre aux besoins. Nous le déplorons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, après avoir entendu les rapporteurs et les orateurs inscrits dans la discussion, je mesure l'honneur et le privilège de vous présenter et de soumettre à votre approbation le projet de budget du ministère de l'agriculture et de budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1987.

L'honneur, mesdames, messieurs, est évident, puisque c'est aux élus de la nation qu'il appartient en dernier ressort de consacrer par leur vote une nouvelle politique agricole, politique souhaitée par une large majorité en mars 1986, et en particulier par une très large majorité d'agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Cet exercice n'en est pas moins redoutable, car ce budget, comme l'ensemble du budget de l'Etat, s'il permet déjà d'engager notre agriculture sur d'autres voies, ne peut cependant effacer totalement, en une seule année, l'impact de décisions malheureuses...

**M. Jacques Godfrain.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... prises à Paris, à Fontainebleau, à Dublin, à Bruxelles, par ou avec l'accord des deux gouvernements et des trois ministres de l'agriculture précédents. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Souchon.** C'est l'avenir qui compte !

**M. le ministre de l'agriculture.** Cette politique a creusé le déficit budgétaire et réduit tout naturellement la part du budget de l'agriculture.

**M. René Souchon.** Il faut regarder devant soi et non pas derrière !

**M. le ministre de l'agriculture.** En 1980, ce dernier atteignait en effet 25,4 milliards de francs, soit à peu près l'équivalent de la dette publique : 26,9 milliards.

Aujourd'hui, la dette publique, avec 98,5 milliards représente trois fois le budget de l'agriculture. C'est dire les contraintes qui pèsent sur ce budget, dont l'impact va au-delà des chiffres.

Il s'agit, en effet, du témoignage de la considération de la nation pour ses agriculteurs et de l'intérêt qu'elle porte à un secteur d'activité essentiel pour notre économie et pour l'aménagement du territoire.

**M. René Souchon.** Parlez plutôt de « déménagement » du territoire !

**M. le ministre de l'agriculture.** Je comprends que certains d'entre vous aient marqué dans leur intervention leur souci, qui est aussi le mien, croyez-le bien, de trouver le plus rapidement possible des réponses plus satisfaisantes à des problèmes aussi douloureux que ceux qui découlent des accords européens pris en 1984, dans le secteur laitier par exemple. J'y reviendrai.

**M. Jacques Godfrain.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture.** Vous présenter ce budget est aussi un privilège, car il marque le début d'une politique de redressement qui est, et continuera d'être conduite dans le cadre de la concertation nouvelle et, je crois, exemplaire que j'ai développée avec les grandes organisations professionnelles.

Cette politique nouvelle, qui se donne pour objectif premier d'améliorer le revenu agricole et d'assurer la place de l'agriculture dans la nation, a été amorcée, dès la formation du Gouvernement, dans le collectif budgétaire de printemps par le remboursement de 50 p. 100 de la T.V.A. sur le fuel (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) remboursement qui, messieurs, représente en année pleine 500 millions de francs, soit un demi-point du revenu agricole...

**M. Yves Tavernier.** C'est un cadeau pour qui ?

**M. Jean Oehler.** Pour les gros !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... et par l'inscription d'importants crédits destinés à l'enseignement agricole privé et à des mesures nouvelles, notamment pour l'installation des jeunes et les zones défavorisées, qui font l'objet des justes préoccupations de M. Barrot.

**M. Yves Tavernier.** Vous diminuez les crédits de la D.J.A. !

**M. le ministre de l'agriculture.** Cette politique est confirmée par le projet de budget du ministère de l'agriculture et le B.A.P.S.A.

Il convient d'y ajouter, si l'on veut prendre l'exacte mesure de l'effort consenti par le Gouvernement pour nos agriculteurs, d'une part, les dispositions fiscales que vous avez déjà votées et, d'autre part, les moyens mis en œuvre au niveau communautaire pour le soutien des marchés agricoles.

Avec près de 33 milliards de francs pour 1987, les moyens de mon ministère, et M. Marty l'a très bien souligné, sont accrus de 1,63 p. 100...

**M. Yves Tavernier.** C'est faux !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... puisque la diminution d'un milliard de francs imputable à la baisse de la subvention du Crédit agricole traduit la désinflation sans amputer, au contraire, les moyens de la bonification.

Vous savez, en effet, que dès le 1<sup>er</sup> juillet de cette année, les taux des prêts bonifiés ont été abaissés de 2 p. 100 pour les prêts d'installation et de modernisation pour les jeunes agriculteurs, et de 0,75 à 1 p. 100 pour les autres prêts.

Cette première mesure marque une rupture avec un passé récent.

**M. Henri Nallet.** Et avec vos discours !

**M. le ministre de l'agriculture.** En effet, au cours des dernières années, la baisse de la bonification constatée dans les précédents budgets avait engendré une hausse des taux des prêts aux jeunes agriculteurs notamment. Rappelez-vous, mesdames, messieurs : en novembre 1981, le gouvernement de l'époque a porté le taux des prêts aux jeunes agriculteurs de 4 p. 100 à 4,75 p. 100 en zone de montagne et à 6 p. 100 en zone de plaine. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Kiffer.** C'est vrai !

**M. René Souchon.** L'inflation était de 14 p. 100 en 1981 !

**M. le ministre de l'agriculture.** Il n'y a que la vérité qui fait mal ! (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

Vous avez supprimé les prêts M.T.O. en 1983 et les prêts aux collectivités locales au début de 1986 !

**M. Yves Tavernier.** Autant de mauvaise foi, c'est incroyable !

**M. Arnaud Lopercq.** C'est la vérité, et elle vous gêne !

**M. le ministre de l'agriculture.** Aujourd'hui, fidèle à la politique annoncée par le Premier ministre, et pour la première fois depuis que la bonification existe, le Gouvernement procède à une baisse significative des taux des prêts bonifiés.

**M. Yves Tavernier.** Et de la D.J.A. !

**M. Jean-Claude Cassaing.** Avec quelle inflation ?

**M. le ministre de l'agriculture.** Mesdames, messieurs, le projet de budget du ministère de l'agriculture revêt une grande importance compte tenu de l'effet multiplicateur des crédits qu'il dispense, de la variété des missions qu'il assume et des secteurs qui le concernent.

Le ministère de l'agriculture, vous le savez, n'est pas seulement le ministère des productions agricoles, il est aussi celui de la filière alimentaire.

Il est également compétent pour l'aménagement de l'espace rural et l'économie forestière, pour l'enseignement et la formation, pour le statut et la protection sociale des exploitants. C'est d'ailleurs autour de ces grandes missions que je projette de rationaliser et de moderniser l'organisation de mon administration.

La réforme que j'ai engagée, tout en allégeant et en simplifiant les structures administratives, permettra de mieux prendre en compte des actions dont l'intérêt ne cesse de s'affirmer, en particulier l'aménagement de l'espace rural et la politique de l'alimentation.

**M. Daniel Goulet.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture.** Aussi ai-je l'intention de regrouper, au sein d'une même direction, tout ce qui a trait à l'équipement et à l'aménagement de l'espace rural, en y insérant la politique de la forêt et du bois, qui représente un des moyens privilégiés de mise en valeur du territoire national.

**M. René Souchon.** Autrement dit, vous mettez des arbres là où il n'y a plus d'hommes !

**M. le ministre de l'agriculture.** Une autre direction sera dorénavant compétente pour l'ensemble des questions juridiques, sociales et des structures relatives à l'exploitation agricole.

Enfin, le ministère de l'agriculture a vocation à être le ministère de l'alimentation. La politique alimentaire représente, en effet, un enjeu capital pour notre agriculture et pour nos industries agro-alimentaires, tant à l'intérieur de nos frontières, qu'à l'extérieur.

**M. Jean Giovannelli.** Que devient la P.O.A. ?

**M. le ministre de l'agriculture.** La création d'une grande direction de l'alimentation permettra de traiter d'une manière coordonnée les problèmes...

**M. André Lejeune.** Qu'est-ce que vous faites des consommateurs ?

**M. le ministre de l'agriculture.** ... aussi bien dans leurs aspects industriels que sous l'angle de la sécurité et de la protection des consommateurs.

**M. André Lejeune.** Vous supprimez des contrôleurs !

**M. le ministre de l'agriculture.** La variété des missions regroupées au sein du ministère de l'agriculture, et en conséquence de ses crédits - crédits dont les évolutions ont été fort bien retracées par vos rapporteurs - serait fastidieuse à rappelez aujourd'hui.

Aussi m'est-il apparu préférable de m'attacher, dans cette présentation, à répondre aux problèmes que MM. les rapporteurs ont soulevés, en insistant plus particulièrement sur les principaux points suivants : les charges sociales des agriculteurs et l'accroissement du niveau des retraites ; les aides directes et leur incidence sur le revenu agricole ; les crédits consacrés à l'avenir de l'agriculture, je veux dire l'enseignement et la formation, les investissements et la recherche.

Je souhaite enfin, tout naturellement, resituer cet ensemble dans le cadre communautaire, comme m'y ont convié plusieurs orateurs de la majorité.

**M. Charles Pistre.** Sectaire !

**M. le ministre de l'agriculture.** Le budget que je vous présente aujourd'hui contribue, d'abord, à l'équilibre du régime social agricole. A cet égard, la subvention au budget annexe des prestations sociales agricoles devrait être, en 1987, de 7,8 milliards. Cet effort de l'Etat, en hausse de 5 p. 100, permet de limiter à 3,8 p. 100 l'augmentation moyenne des cotisations sociales en 1987, soit la plus faible hausse depuis dix-neuf ans, et ce malgré, d'une part, l'élévation du niveau des retraites et, d'autre part, l'abaissement de l'âge de la retraite, mesure électoraliste décidée dans la précipitation, contre l'avis des organisations professionnelles...

**M. André Lejeune.** Alors, supprimez-la !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... et qui accroîtra en 1987 la charge des retraites de 783 millions de francs. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Lejeune.** Faites un référendum !

**M. le ministre de l'agriculture.** Il est vrai que la répartition des cotisations sociales entre les agriculteurs est de plus en plus contestée en dépit de l'introduction progressive du revenu brut d'exploitation et du revenu net d'exploitation dans le calcul de la contribution de chaque département.

C'est pourquoi je souhaite modifier l'assiette des cotisations sociales pour substituer au revenu cadastral le revenu réel de chacun des agriculteurs, comme l'a souhaité, notamment, M. Gengenwin, afin que cette cotisation reflète mieux la réalité des revenus des exploitants. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Dans ce cadre, nous avons en outre décidé une réduction programmée des taxes assises sur certains produits, et notre objectif est de parvenir, je le confirme ici, à leur suppression définitive.

**M. Charles Revat.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture.** De ces projets, mesdames et messieurs, vous aurez à débattre lors de l'examen du projet de loi de modernisation de l'agriculture qui vous sera présenté prochainement.

**M. René Souchon.** Cela calme les esprits !

**M. le ministre de l'agriculture.** Pour assurer, dans certains cas, le soutien du revenu et le développement économique, le budget de l'agriculture comporte aussi des aides directes, qui atteignent 4,3 milliards de francs, soit 13 p. 100 du projet de budget.

Toutes ces aides seront maintenues et actualisées même si, dans certains cas, la diminution du nombre des bénéficiaires se traduit par une diminution des crédits. Je tiens à souligner l'effort substantiel de rattrapage que contient le projet de budget, notamment pour marquer la priorité donnée à l'élevage dans les zones défavorisées. Le crédit destiné aux indemnités dans ces zones augmente de 200 millions de francs, soit un accroissement de 25 p. 100. Cette hausse importante permet un accroissement significatif des indemnités versées - plus 11 p. 100 en moyenne -, des extensions de zones, un élargissement des conditions d'octroi dans les zones sèches où les troupeaux de moutons pourront bénéficier d'une prime jusqu'à 267 animaux, contre 100 actuellement.

**M. Jacques Godfrain.** Très bien ! Excellent !

**M. René Souchon.** C'était prévu !

**M. le ministre de l'agriculture.** L'aide aux zones défavorisées est essentielle. Maintenir une activité dans ces zones, c'est l'un des principaux défis des années à venir. Nous le relèverons donc avec le soutien de la collectivité nationale. Car la survie de régions entières dépend en effet de la poursuite de l'activité agricole, qui passe nécessairement par la compensation des handicaps naturels. *(Très bien ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Le soutien du revenu est bien entendu un des soucis du Gouvernement. Il se manifeste par un ensemble de dispositions d'allègement des charges, dispositions qui, d'ailleurs, ont été engagées dès le collectif de printemps et se poursuivent dans l'actuel projet de loi de finances.

**M. Yves Tavernier.** Pour quel résultat ?

**M. le ministre de l'agriculture.** Nous aurons l'occasion, comme l'a annoncé le Premier ministre, d'examiner cette question lors de la conférence annuelle qui se tiendra en fin d'année avec les organisations professionnelles représentatives *(Lesquelles ? sur plusieurs bancs du groupe socialiste)*, dans le cadre de la concertation que j'ai rétablie après cinq ans d'interruption. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Yves Tavernier.** Sectaire !

**M. René Souchon.** Concertation ... avec les copains !

**M. le ministre de l'agriculture.** Malgré un resserrement du ciseau entre les coûts de production et les prix agricoles - le premier depuis une douzaine d'années - de très fortes contraintes pèsent sur l'activité et le revenu agricoles.

Vous savez aussi que, malheureusement, la nature aggrave cette situation en 1986. La sécheresse exceptionnelle qui a touché de très nombreux départements cette année dépasse les risques économiques habituels que peut supporter un entrepreneur agricole. Ses conséquences pour l'élevage dans les zones déjà handicapées ont conduit le Gouvernement à faire un effort exceptionnel : une somme de 1,3 milliard de francs est mise en œuvre, 775 millions par le budget de l'Etat, 530 millions par le Crédit agricole, et le reste par Unigrain, non comprise l'action habituelle du fonds de garantie contre les calamités dont les ressources nécessaires pour faire face à la sécheresse de 1986 s'éleveront à environ 1,5 milliard de francs.

Ainsi, diverses mesures adaptées ont été prises : mise à disposition de nourriture pour le bétail, octroi d'aides d'urgence, mesures financières, qui correspondent à la demande et aux besoins des agriculteurs.

Avec le fonds de calamité, c'est bien au-delà de 500 francs par unité de gros bétail qui seront attribués aux éleveurs des départements les plus touchés, et ce sous une forme que ne contestera pas l'opinion publique, car elle exclut toute possibilité de fraude.

**M. René Souchon.** Attendons !

**M. le ministre de l'agriculture.** Un autre défi est celui de l'enseignement et de la formation agricoles, investissements essentiels pour l'avenir de l'agriculture.

**M. Jean-Guy Branger.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture.** Le projet de budget de mon ministère comporte les crédits nécessaires au développement de l'enseignement et de la formation.

**M. Jean-Guy Branger.** Parfait !

**M. le ministre de l'agriculture.** A cet égard, je voudrais d'abord souligner que le projet de budget de 1987 devrait permettre la réparation d'une injustice en remettant à niveau les heures de l'enseignement agricole, car leur niveau était très en deçà de celui de l'enseignement général. De ce fait, dans une même famille où deux enfants suivaient une scolarité technique de même niveau, l'enfant scolarisé dans l'enseignement agricole n'avait droit qu'à une bourse d'un montant bien inférieur.

**M. Arnaud Lapercq.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'agriculture.** La bourse moyenne dans l'enseignement technique agricole s'élevait, pour l'année scolaire 1985-1986, à 2 580 francs, contre 3 516 francs à l'éducation nationale. Et la situation était d'autant plus mal comprise que la proportion d'internes est très importante dans l'enseignement agricole et, partant, les frais engagés par les parents, élevés.

Le projet de budget pour 1987 du ministère de l'agriculture prévoit donc une mesure nouvelle, à hauteur 87 millions de francs, qui entraînera une augmentation de 37 p. 100 de la dotation du chapitre 43-21 et qui permettra d'aligner les bourses de l'enseignement technique agricole sur celles de l'éducation nationale, avec des augmentations particulièrement significatives.

**M. Charles Revet.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture.** Cela représentera une augmentation de 63 p. 100 pour les bourses d'élèves de B.P.A. - deuxième année, de 88 p. 100 pour les élèves de première année et une prime d'équipement des élèves entrant en première année d'enseignement technique portée de 468 francs à 700 francs.

Par ailleurs, je tiens à vous indiquer l'effort prévu dans ce projet de budget pour l'enseignement privé agricole.

Dès le printemps dernier, l'enseignement privé agricole nous avait demandé de pallier, au moyen d'un collectif, les insuffisances des crédits prévus dans le budget de 1986 pour ses établissements. Les crédits inscrits dans ce projet de budget, qui s'élevaient à près de 900 millions de francs, permettront notamment de prendre en charge l'ouverture de près de deux cents classes nouvelles à la rentrée de 1986-1987.

Je tiens à souligner en outre, que, alors qu'aucun texte d'application n'avait été élaboré au printemps dernier pour la loi en faveur de l'enseignement agricole privé...

**M. Henri Nallet.** Il raconte des histoires !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... j'ai entrepris, en étroite concertation avec les représentants de cet enseignement, la préparation des décrets d'application de la loi du 31 décembre 1984.

Un premier décret, relatif à l'enseignement supérieur, est sur le point d'être publié. Ainsi les établissements privés seront-ils assurés de bénéficier d'un dispositif d'aide qui reconnaîtra leur place dans notre système d'enseignement agricole et qui assurera le respect du principe de la liberté de l'enseignement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

L'enseignement agricole privé remplit en effet une mission exceptionnelle par son adaptation au monde rural et par son efficacité. Une des manifestations de cette réussite est d'ailleurs la forte proportion d'élèves qu'il scolarise en regroupant 64 p. 100 des élèves de l'enseignement agricole, dont 40 p. 100 dans les maisons familiales rurales. C'est pourquoi ses moyens sont développés. J'ai décidé d'ouvrir de nouvelles classes. Il pourra ainsi continuer d'assumer sa mission.

Au total, en 1986, grâce aux crédits inscrits dans le collectif budgétaire, l'augmentation des subventions à l'enseignement privé sera de 15 p. 100 par rapport à 1985, et pour 1987, le projet de budget que je vous présente aujourd'hui prévoit une augmentation de 11,4 p. 100 par rapport à 1986.

Pour ce qui concerne l'enseignement public, je vous rappelle que les crédits de fonctionnement et d'équipement relèvent de la compétence des régions. Mais j'ai souhaité que les 7 200 enseignants du ministère de l'agriculture, qui ne subissent aucune suppression d'emploi, bénéficient de mesures nouvelles pour adapter leur formation au nouveau contenu de l'enseignement.

Au surplus, 2 750 emplois de professeurs de collèges, de professeurs techniques et de professeurs d'éducation physique et sportive seront transformés pour être mis à parité avec les emplois correspondants de l'éducation nationale. En outre, 329 emplois seront également transformés pour régulariser les titularisations intervenues.

Rapprocher l'ensemble de ces chiffres, c'est souligner la priorité donnée à l'enseignement dans l'action du ministère de l'agriculture.

Mais l'avenir, c'est aussi notre budget d'investissement...

**M. Yves Tavernier.** Parlons-en !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... évoqué à la fois par MM. Lauga, Proriot et Mayoud.

**M. Yves Tavernier.** Et les autres ?

**M. Didier Chouat.** Ils existent !

**M. Roger Corràze.** Chacun son tour !

**M. Arnaud Loperçq.** Oui ! Vous nous avez ignorés pendant cinq ans !

**M. le ministre de l'agriculture.** Je précise tout d'abord qu'il s'agit des dépenses des titres V et VI, c'est-à-dire des crédits d'équipements publics ou des subventions d'investissement.

En 1983, le budget d'investissement du ministère de l'agriculture a été amputé de 25 p. 100 de ses crédits au profit du ministère de l'intérieur dans le cadre de la dotation globale d'équipement, ce qui représente, en 1987, 1 350 millions de francs. En dépit de l'amputation des années précédentes et de la réduction plus modeste de cette année, nous respecterons les contrats de plan Etat-régions.

**M. Henri Nallet.** Encore heureux !

**M. le ministre de l'agriculture.** Ceux-ci représentent 70 p. 100 de la dotation, soit 943 millions de francs, et l'augmentation qui en découlera sera de 1,7 p. 100 par rapport à 1986.

L'adaptation de l'appareil de production agricole représente un des objectifs essentiels de ces contrats de Plan. Ce sont 416 millions de francs qui sont prévus à ce titre. Ils permettront de financer l'hydraulique agricole et la modernisation des exploitations.

Le montant de la dotation consacrée à l'hydraulique a été examiné avec un soin particulier, monsieur de Moniesquiou, et plus spécialement la dotation consacrée à ce qu'il est convenu d'appeler la « petite hydraulique » - travaux d'irrigation et de drainage, assainissement des terres et aménagement des rivières. Les crédits prévus passent à 316 millions. Il convient d'ailleurs d'ajouter à ces chiffres le montant des crédits pour les grands aménagements régionaux : 200 millions de francs sont consacrés à l'activité des compagnies d'aménagement rural, également dans les domaines de l'hydraulique, du drainage et de l'irrigation.

De même, une partie des crédits des P.I.M. et du F.I.D.A.R., ainsi que l'action des régions et des départements, peuvent utilement conforter les crédits que nous avons dégagés pour l'hydraulique afin de nous prémunir des difficultés nées des deux sécheresses que nous venons de connaître dans certaines régions.

Sont également contractualisés en totalité 133 millions de francs de crédits pour les équipements, le stockage, le conditionnement et la mise en marché. L'essentiel des 172 millions de francs de crédits pour les forêts est aussi contractualisé. Ces crédits permettront de soutenir les efforts des communes et des propriétaires privés en faveur de la production forestière, mais aussi en faveur de la forêt méditerranéenne et de la restauration des terrains en montagne, contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes.

A ces crédits, il faut ajouter les 413 millions de francs qui proviennent du F.I.D.A.R. et qui profiteront au secteur rural dans son ensemble, de même que 200 millions de crédits en provenance du F.I.A.T.

Les dépenses d'investissement inscrites au projet de budget permettront de continuer à soutenir les industries agricoles et alimentaires.

Les primes d'orientation agricole et le fonds d'intervention stratégique seront...

**M. Yves Tavernier.** En baisse !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... dotés de 285 millions de francs. Cet argent sera consacré à la réalisation de trois objectifs : le soutien aux entreprises qui exportent ou qui s'implantent à l'étranger, l'aide aux indispensables restructurations du secteur agro-alimentaire et, enfin, l'appui donné à l'effort de recherche et d'innovation qui conditionne la compétitivité future des entreprises.

Les aides de l'Etat seront prioritairement réservées aux entreprises coopératives ou privées qui n'ont pas la possibilité de mobiliser des ressources sur les marchés financiers. La volonté de faire preuve d'une plus grande sélectivité dans le choix des dossiers s'est traduite par la définition des priorités sectorielles. Ces priorités bénéficieront essentiellement au secteur de la première transformation, lequel constitue le débouché principal et assure la valorisation directe des produits agricoles.

Dans ce cadre, trois secteurs sont prioritaires : les industries de la viande, les industries laitières, les entreprises de transformation des fruits et des légumes.

Les industries agricoles et alimentaires, comme les autres entreprises françaises, bénéficieront des allègements fiscaux prévus dans le projet de loi de finances : diminution du taux de l'impôt sur les bénéfices, allègement de la taxe professionnelle, diminution de la taxe sur les frais généraux, diminution de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, réclamée notamment par les serristes.

**M. Philippe Auberger.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture.** Pour ce qui concerne la recherche, je vous rappelle d'abord que les deux organismes assurant l'essentiel de la recherche en agriculture ont été détachés, par vos soins, messieurs les socialistes, du ministère de l'agriculture.

**M. Yves Tavernier.** C'est une très bonne chose pour une politique de recherche !

**M. le ministre de l'agriculture.** Il s'agit de l'Institut national de la recherche agronomique, en 1982, et du Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et des forêts, en 1985-1986. En 1987, ces deux organismes disposeront de 2 323 millions de francs.

**M. Yves Tavernier.** Crédits en baisse !

**M. le ministre de l'agriculture.** Les moyens accordés à l'I.N.R.A. en 1987...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** En baisse aussi !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... par le budget de la recherche permettront un renforcement de l'action autour des thèmes centraux constitués par les biotechnologies et les recherches d'amont des industries agro-alimentaires.

La progression des crédits d'équipement de 4,9 p. 100 par rapport au budget de 1986 s'accompagne d'un effort important en termes de fonctionnement, puisque les moyens destinés aux laboratoires sont en progression de 10 p. 100, tandis que sont créés trente-neuf postes de chercheurs et cinquante-six postes d'ingénieur d'études et de recherche.

Bien entendu, monsieur Tavernier, cet effort supplémentaire aura d'autant plus d'impact que nous serons sélectifs. A cette fin, ne convient-il pas de mettre un bémol sur le département de la sociologie rurale de l'I.N.R.A. ? (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Louis Gosdoff.** Exactement !

**M. le ministre de l'agriculture.** Le paysan que je suis a lu sur l'histoire des paysans...

**M. Yves Tavernier.** Intéressant !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... tellement de contre-évités, y compris dans vos ouvrages, qu'il me paraît nécessaire de vous dire, monsieur Tavernier : laissez donc les paysans se raconter eux-mêmes, ce sera plus sûr et ce sera mieux fait ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Yves Tavernier.** Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

**Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** Non ! Non !

**M. Roger Corrèze.** Il n'a rien à dire !

**M. le ministre de l'agriculture.** Je vous en prie, monsieur Tavernier.

**M. le président.** La parole est à M. Yves Tavernier, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Yves Tavernier.** Mesdames, messieurs, il est rare, dans cet hémicycle, qu'on mette en cause un scientifique. Je suis un scientifique... (*Oh ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**M. Yves Tavernier.** ... même si cela vous gêne !

**M. Roger Corrèze.** Cela ne nous gêne pas : cela nous étonne !

**M. Yves Tavernier.** J'ai, pendant vingt ans, enseigné à l'Institut d'études politiques de Paris et je m'honore d'avoir rédigé un certain nombre d'ouvrages qui font référence, même s'ils déplaisent au ministre de l'agriculture. D'ailleurs, je compte d'anciens étudiants, dans vos rangs, qui peuvent en témoigner.

**M. Jean Ueberschiag.** Scientifique et modeste à la fois !

**M. Yves Tavernier.** Je me devais de faire cette remarque. En effet, compte tenu des propos assez inhabituels tenus ici par un ministre sur la responsabilité et la qualification professionnelles de l'un d'entre nous, en dehors de sa responsabilité politique, que tout le monde peut contester...

**M. Jean-Louis Goessdoff.** On ne l'a jamais mise en cause !

**M. Yves Tavernier.** ... Vous me permettez de dire qu'en ce qui me concerne, ma qualification professionnelle a été reconnue par d'autres, qui étaient mes pairs ou mes supérieurs dans le domaine scientifique et auxquels j'accorde plus de crédit qu'à celui qui est intervenu.

**M. Roger Corrèze.** Mais ça ne veut rien dire !

**M. Yves Tavernier.** J'ajouterais que, si l'on examine l'histoire sociale et l'histoire politique, on s'aperçoit que les pays où l'on met en cause, comme vient de le faire le ministre de l'agriculture, ceux qui ont la responsabilité de réfléchir sur le mouvement social, sont des pays de dictature. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. René Souchon.** Et voilà !

**M. Yves Tavernier.** M. Guillaume n'accepte le dialogue intellectuel qu'avec des gens qui sont à son service pour décrire en termes positifs l'action qui est la sienne.

**M. Jean Ueberschiag.** C'est un procès d'intention ! Vous êtes un sophiste !

**M. Yves Tavernier.** Mesdames, messieurs, je remercie le ministre de m'avoir fait de la publicité.

**M. Roger Corrèze.** Vous en aviez besoin !

**M. Yves Tavernier.** Oui, je suis l'un des auteurs de l'*Histoire de la France rurale*, que je vous invite, mes chers collègues, à lire !

Monsieur le ministre, encore merci ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture.** Monsieur Tavernier, je suis désolé, mais un certain nombre d'agriculteurs ne se reconnaissent pas dans vos écrits ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Souchon.** Et dans vos propos ?

**M. le ministre de l'agriculture.** C'est un fait, et je n'y peux rien, monsieur Tavernier. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jean Kiffer.** Exactement.

**M. le ministre de l'agriculture.** Mesdames, messieurs, ainsi que l'a souligné M. Lauga, en examinant un des chapitres de mon budget, les dotations propres du ministère de l'agriculture, qui atteignent 54,9 millions de francs, permettront de respecter les priorités définies - notamment dans le cadre du programme « Aliment 2000 » - et de maintenir des moyens de recherche des instituts techniques, dans les domaines agricole et agro-alimentaire.

Je compléterai la présentation des points forts de ce projet de budget en ajoutant quelques mots au sujet des crédits consacrés à l'organisation économique.

Ces crédits, globalisés, sont en augmentation.

**M. François Patriot.** Ah non, ils diminuent !

**M. le ministre de l'agriculture.** Ils ont été augmentés, mesdames, messieurs, afin de permettre l'application, dès 1987, du projet que vous avez voté en première lecture sur l'organisation économique en agriculture - ce projet est en discussion devant le Sénat actuellement.

Avec ce projet, le conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire doit devenir, vous le savez, le lieu privilégié de la concertation entre les organisations professionnelles et l'Etat.

Ce conseil émettra, en particulier, un avis sur la répartition des crédits d'intervention économique, inscrits dans un nouveau chapitre, globalisé, intitulé « Interventions en faveur de l'orientation et de la valorisation de la production agricole » : leur montant devrait être en 1987, avec plus de 4 milliards de francs, en progression de 12,5 p. 100 par rapport à 1986.

S'agissant de l'intervention économique, j'appelle votre attention sur le fort accroissement, de 14,6 p. 100, des crédits en faveur de la production sucrière dans les départements d'outre-mer. Voilà qui marque, en agriculture comme ailleurs, la priorité que le Gouvernement accorde aux départements d'outre-mer et au développement de leur économie !

Les crédits du ministère de l'agriculture sont un des leviers d'intervention de la politique agricole. En fait, ce projet de budget ne se comprend que replacé dans son contexte d'ensemble. Il faut considérer toutes les dépenses bénéficiant à l'agriculture et aussi la politique communautaire. Il ne doit pas y avoir de concurrence entre le budget de l'Etat et la politique agricole commune. Dans ce domaine, la complémentarité s'impose, d'autant qu'il convient de ne pas oublier les diverses contraintes budgétaires.

En effet, la communauté est confrontée à la nécessité d'écouler de lourds stocks de beurre et de viande bovine. Le 16 octobre dernier, les stocks communautaires atteignaient 1 368 505 tonnes pour le beurre, 1 023 229 tonnes pour la poudre de lait et près de 600 000 tonnes pour la viande bovine.

J'observe que le plafond des ressources propres est pratiquement atteint, que les fluctuations du dollar exacerbent la concurrence sur le marché international, ce qui fait peser un risque élevé sur le financement normal cette année de la politique agricole commune, si, tout au moins, nous voulons être à la hauteur de nos concurrents sur le marché mondial. En 1987, les Douze devront trouver pour financer le budget communautaire environ trois milliards d'ECU, soit quelque 25 milliards de francs.

Ces contraintes ont conduit à prendre de mauvaises décisions pour l'agriculture française, la discipline budgétaire et les quotas laitiers. Les restrictions budgétaires de la Communauté, décidées à l'automne de 1984, seront d'autant plus catastrophiques pour la politique agricole commune, qu'elles risquent de susciter un émiettement des moyens pour atteindre des objectifs qui devraient normalement relever d'autres politiques : développement régional, environnement et politique sociale.

La juxtaposition de desseins simultanés permet sans doute d'obtenir des compromis entre les Etats-membres ; mais elle les empêche aussi de consacrer leurs forces à l'essentiel. L'essentiel, c'est la gestion des marchés, le maintien et le développement des parts de marché de la Communauté dans les échanges mondiaux. En dépit de l'agressivité commerciale des Etats-Unis, nous entendons au moins conserver notre acquis sur les marchés mondiaux, en attendant de développer nos parts quand la conjoncture le permettra.

Mme Lalumière, m'interrogeant sur notre politique d'exportation, a manifesté son inquiétude quant aux conséquences de l'accord passé entre la C.E.E. et les Etats-Unis à

propos de l'Espagne. Mais, au moment de la négociation de l'adhésion de l'Espagne, j'avais appelé l'attention du gouvernement, dont elle faisait partie, sur les réactions prévisibles et sur les risques de conflit commercial avec les Etats-Unis qui résulteraient d'un nouvel élargissement de la Communauté. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Charles Pietre.** Alors il ne fallait pas céder !

**M. le ministre de l'agriculture.** Mesdames, messieurs, aucun compte n'a été tenu de ces avertissements ! Vous n'avez pas voulu au préalable négocier dans le cadre de l'article 24-6 du GATT et, après le 16 mars, nous avons dû supporter toutes les conséquences de cette situation. *(Protestations sur les mêmes bancs.)*

**M. François Patriet.** Vous vous êtes couchés !

**M. le ministre de l'agriculture.** Mesdames, messieurs, nous nous emploierons à préserver les intérêts de nos producteurs, notamment des producteurs de maïs, ...

**M. Alain Brune.** Ah oui !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... tout en sauvegardant nos exportations de produits laitiers, de vin et de cognac sur le marché américain.

En revanche, messieurs les socialistes, il est un des vôtres qui prétend aussi s'ériger en défenseur des producteurs de maïs !

**M. Jean-Pierre Pénicaud.** Et il le peut !

**M. le ministre de l'agriculture.** Ce serait un comble ! Car où était M. Labarrère au moment où la C.G.T. bloquait à Bayonne des exportations françaises de maïs et interdisait aux paysans de charger eux-mêmes les bateaux ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. André Lejeune.** Ça vole bas !

**M. le ministre de l'agriculture.** Où était M. Labarrère quand, à la suite de ces incidents ...

**M. René Souchon.** Calmez-vous !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... les C.R.S. matraquaient les paysans dans les rues de Pau ?

**M. Jean-Pierre Pénicaud.** Parlons-en de Pau !

**M. le ministre de l'agriculture.** Il était à l'abri bien sûr !

**M. André Lejeune.** Et à Ambazac, que se passait-il ?

**M. le ministre de l'agriculture.** Croyez-moi, les coups de matraque ainsi distribués au nom de M. Labarrère par les forces de l'ordre, à cette époque, n'ont pas rendu les paysans amnésiques ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Jean-Pierre Pénicaud.** M. Labarrère n'est pas non plus amnésique !

**M. André Lejeune.** On ne l'est pas non plus à Ambazac !

**M. le ministre de l'agriculture.** Tous les intervenants de la majorité ont souligné avec, dirai-je, ...

**M. Yves Tavernier.** Tristesse ?

**M. le ministre de l'agriculture.** ... avec le sens de la responsabilité et de la mesure qui les caractérise *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste), ...*

**M. Alain Brune.** Non, pas vous !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... les problèmes posés par la pratique des quotas laitiers - elle est le fait de nos opposants, je le rappelle.

Dans ce domaine, le Gouvernement a effectivement été contraint d'assumer...

**M. Yves Tavernier.** Alors qu'il n'accepte que la brosse à reluire ! *(Sourires.)*

**M. le ministre de l'agriculture.** ... les conséquences des engagements - contestables sur bien des aspects - pris en 1984. En effet, ils enserrant notre production dans un véritable carcan.

Je suis conscient des difficultés causées aux producteurs de lait par le système des quotas, tout particulièrement dans les régions à vocation spécifiquement laitière, comme l'Ouest français qui produit près de la moitié de la production nationale.

**M. François Patriet.** Et le Jura ?

**M. Roger Corrèze.** Et la Sologne ? *(Sourires.)*

**M. le ministre de l'agriculture.** Pour la première fois, à la fin de la campagne 1985-1986, la France a dépassé sa référence nationale. Elle a dû verser à la Communauté de fortes pénalités.

Mon objectif a été de répartir ces dernières de la manière la plus équitable et d'en atténuer les conséquences les plus dramatiques.

Ainsi, 310 000 tonnes ont été transférées des zones frappées par la sécheresse en 1985 vers les zones en dépassement. Ce mouvement nous a permis de réduire des deux tiers les pénalités des régions du Grand-Ouest, en ramenant la pénalité individuelle maximale de 2 francs à 60 centimes par litre.

**M. Alain Brune.** C'est normal !

**M. le ministre de l'agriculture.** En outre, les paiements, auxquels on ne peut échapper, ont été étalés, en particulier pour les petits producteurs.

Enfin, j'ai été attentif à prendre en considération les situations personnelles particulièrement douloureuses auxquelles, monsieur Revet, vous avez fait allusion, ainsi que d'autres députés.

Au mois d'août, j'ai chargé un haut fonctionnaire de l'agriculture d'analyser la situation des diverses catégories de producteurs laitiers et de me proposer des mesures appropriées. A la suite de cette mission, le Gouvernement avait décidé d'ouvrir un crédit de 75 millions de francs destiné aux petits producteurs en difficulté - sous la forme d'une prise en charge partielle de leurs cotisations sociales.

Actuellement, après les concertations de ces derniers jours avec un certain nombre de parlementaires de la majorité... *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

**M. Charles Pietre.** Sectaire !

**M. Alain Brune.** C'est la concertation en vase clos !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... je suis en mesure de porter le crédit à 100 millions de francs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et U.D.F.)*

En outre, le Crédit agricole va intervenir financièrement, dans le cadre de ses responsabilités bancaires, en faveur des producteurs de lait en situation délicate, tout particulièrement les jeunes et ceux qui ont récemment investi. Notre volonté est d'éviter que des exploitations viables ne soient mises en péril par la pratique des quotas.

Cela étant, je suis décidé, en concertation étroite avec les professionnels et les élus, ...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Tous les élus ? Tous ?

**M. le ministre de l'agriculture.** ..., de toutes les régions concernées, à procéder à une « mise à plat » de ce dossier.

Il nous faut trouver ensemble, dans les prochaines semaines, les solutions les plus justes et les mieux adaptées à la vocation laitière de nos régions.

Ce matin, le rapporteur de la commission des finances, M. Michel Cointat, a suggéré un programme d'action répondant à un triple souci. Je considère que ce programme constitue une bonne base de départ.

**M. Loïc Bouvard.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture.** Je prends l'engagement - sous réserve des adaptations nécessaires au respect de nos engagements européens - de défendre ce programme au sein du Gouvernement, en plaçant l'urgence des décisions.

Bien entendu, les modalités d'application seront étudiées en concertation avec les rapporteurs et avec les représentants de l'interprofession laitière. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.)*

Dans le secteur des viandes et des produits avicoles,...

**M. René Souchon.** Et des quotas en montagne, vous ne parlez pas ? Vous êtes gêné ?

**M. le ministre de l'agriculture.** ... le Gouvernement a dû faire face, dès le printemps, à une succession de difficultés et même de crises.

**M. René Souchon.** Et les quotas en zone de montagne ?

**M. le ministre de l'agriculture.** Faites preuve de quelque pudeur ! Ne parlez pas trop des quotas ! Vous en êtes à l'origine ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Souchon.** Vous refusez toujours de répondre.

**M. le ministre de l'agriculture.** S'agissant des viandes et des produits avicoles, le Gouvernement a dû faire face, dès le printemps, à une succession de difficultés, et même de crises, disais-je.

**M. René Souchon.** Ce n'est que la cinquième fois ...

**M. le ministre de l'agriculture.** Pour limiter la dégradation des cours et pour sauvegarder le revenu des éleveurs, nous avons pris toute une série de mesures, aussi bien sur le plan national que sur le plan communautaire. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Souchon.** N'importe quoi !

**M. Jacques Godfrain.** Qu'avez-vous fait, vous ?

**M. René Souchon.** Mon cher collègue, c'était une simple constatation que je formulais !

**M. le ministre de l'agriculture.** S'agissant de la production hors sol, mesdames, messieurs, notre détermination à voir démanteler les montants compensatoires a porté ses fruits, dès le mois d'avril 1986, pour le porc et, après plusieurs suspensions provisoires, au mois d'octobre pour les œufs et les volailles.

Pour ces productions, dont les prix ne sont pas soutenus par des achats publics, il était en effet indispensable que notre pays ne subisse pas le handicap des montants compensatoires, alors que la concurrence est particulièrement vive sur tous les marchés.

**M. François Patriat.** Mais ça baisse toujours, n'est-ce pas ?

**M. le ministre de l'agriculture.** Depuis que les M.C.M. existent, c'est la première fois qu'un tel résultat est atteint.

Voilà aussi la preuve, comme l'a fait remarquer M. Godfrain, que désormais la France est respectée et entendue à Bruxelles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes des R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F. - Protestations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Brune.** Rendez-vous en mars prochain !

**M. le ministre de l'agriculture.** Le résultat obtenu sur les M.C.M. traduit aussi notre volonté de rétablir au plus vite un véritable marché unique et d'en finir définitivement avec les montants dont la reconstitution provisoire est directement liée à la gestion socialiste de l'économie, depuis la dévaluation de 1983. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jean Giovannelli.** N'importe quoi !

**M. Yves Tavernier.** Mais Zorro est arrivé ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'agriculture.** La situation du secteur bovin est préoccupante, mesdames, messieurs, depuis la fin de 1984, notamment à cause des abattages supplémentaires de vaches qui ont résulté de la mise en œuvre des quotas laitiers ; elle a créé, en effet, dans la communauté des excédents ; mais nous les considérons comme conjoncturels.

Pour atténuer les difficultés des producteurs bovins spécialisés, particulièrement touchés par la baisse des cours de cet été, le Gouvernement a ouvert un crédit de 150 millions de francs.

De plus, à la suite de nos démarches répétées auprès de la Communauté, nous avons obtenu, dès le 1<sup>er</sup> septembre, de pouvoir lancer un ensemble cohérent d'opérations de stockage - public et privé.

Sur un plan plus général, à un moment où les fondements de l'organisation commune du marché de la viande bovine sont remis en cause, aussi bien par la Communauté que par

certaines de nos partenaires, nous nous opposons formellement au démantèlement de l'intervention publique, qui doit garder son rôle de filet de sécurité, pour un marché bien fragile, tout en s'adaptant, bien entendu, au contexte économique et budgétaire de la communauté.

Le secteur ovin, déjà affaibli, depuis plusieurs années par les insuffisances du règlement communautaire en vigueur, est touché de plein fouet par les conséquences de la baisse de la monnaie britannique : cette baisse renforce de manière absolument anormale la compétitivité des agneaux importés du Royaume-Uni, un pays qui n'applique toujours pas la discipline du système monétaire européen...

**M. Marcel Rigout.** Qu'attendez-vous pour la faire appliquer ?

**M. le ministre de l'agriculture.** ... et qui dispose ainsi de marges de compétitivité complètement artificielles. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Marcel Rigout.** Mais qu'attendez-vous pour agir ?

**M. le ministre de l'agriculture.** D'abord, je le rappelle ; le Gouvernement porte une attention vigilante à ce secteur.

Ainsi le taux vert, applicable au secteur du mouton, a été ajusté, dès le 12 mai 1986 - sans attendre donc, le mois de janvier 1987, qui marquera le début de la prochaine campagne. Nous avons pu ainsi, immédiatement, majorer d'environ dix francs la prime compensatrice à la brebis.

En même temps, la France n'a pu obtenir qu'un acompte sur cette prime, de vingt-cinq francs...

**M. Marcel Rigout.** Dérisoire !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... soit payé dès septembre 1986 dans les zones défavorisées, contre dix-sept francs seulement, par brebis au mois de décembre 1985. Ne l'oubliez pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François Patriat.** Les cours étaient supérieurs !

**M. le ministre de l'agriculture.** De même, à partir de la fin du mois d'octobre 1986, plus de 30 millions de francs d'indemnités seront versés aux éleveurs ovins sinistrés du fait des conditions climatiques du printemps de 1986 dans neuf départements français.

De plus, le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1987 prévoit, vous le savez, une extension des conditions d'octroi de la majoration pour les zones sèches - 266 brebis, au lieu de 100 actuellement. Les indemnités compensatrices, généralement payées en fin d'année, sont d'ores et déjà versées !

Compte tenu de la crise actuelle, j'ai demandé la réunion d'un comité de gestion exceptionnel de la viande ovine, qui s'est tenue à Bruxelles le 9 octobre. Cette réunion a permis à la délégation française d'attirer très fermement l'attention de nos partenaires sur le dysfonctionnement du règlement ovin et d'obtenir le lancement entre le 15 octobre et le 14 novembre d'une opération de stockage privé pour soulager le marché.

**M. René Souchon.** Résultat ? Aucun !

**M. le ministre de l'agriculture.** A l'occasion du conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté qui s'est réuni à Luxembourg les 13 et 14 octobre, j'ai de nouveau insisté sur les graves perturbations du marché de la viande ovine et demandé la révision de la réglementation communautaire appliquée à ce secteur, en même temps que le versement d'un complément d'acompte de primes compensatrices à la brebis qui viendra s'ajouter à l'acompte versé en septembre 1986. Je veux en effet conforter la trésorerie des éleveurs ovins, sans attendre le versement, au début de 1987, du solde de la prime à la brebis (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*) laquelle, pour 1986, atteindra entre 106 et 110 francs par brebis et représentera, au total, une somme supérieure à 800 millions de francs. J'espère que le comité de gestion de la viande ovine, qui se réunira le 7 novembre, arrêtera une décision positive sur ce complément d'acompte.

Nous ferons preuve d'ailleurs de la même détermination pour obtenir la modification du règlement ovin, afin de mettre l'élevage français dans des conditions de concurrence normales avec nos partenaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*) En ce sens, dans une première étape, et

en accord complet avec les organisations professionnelles, il nous faut obtenir de la Communauté l'autorisation de « saisonnaliser », à partir de 1987, le versement de la prime à la brebis.

Dans le secteur des viandes et des produits avicoles, la France dispose à l'évidence de capacités exceptionnelles au sein de l'Europe, cette Europe qui apporte une contribution non négligeable à l'agriculture française, comme l'ont si brillamment rappelé, notamment, MM. Cointat, Godfrain et Gosduff. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Telles sont, mesdames, messieurs, les principales dispositions du projet de budget de l'agriculture. Sur des points essentiels, grâce à la limitation des coûts de production et à une adaptation de notre fiscalité aux réalités, aux spécificités de l'entreprise agricole, il marque une rupture avec le passé.

Malgré la nécessité absolue de réduire le déficit des finances publiques, ce budget progresse et prépare l'avenir, qu'il s'agisse des investissements collectifs, des investissements de nos industries agricoles et alimentaires ou des investissements intellectuels pour la formation et la recherche. Beaucoup a été fait en peu de temps malgré un contexte économique européen et international difficile pour le monde agricole. Notre volonté commune de construire une agriculture puissante, fondée sur des exploitations rationnelles qui rémunèrent d'une façon équitable les actifs agricoles, se concrétisera dans la loi de modernisation de l'agriculture que le Gouvernement vous soumettra au début de l'année prochaine.

**M. Marcel Rigout.** Demandez l'autorisation à Kohl et à Reagan !

**M. le ministre de l'agriculture.** Mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement s'est engagé à rendre à l'agriculture française une place prioritaire dans la nation ; ainsi que le rappelait, il y a quelques jours, le Premier ministre.

**M. Charles Pistre.** C'est mal parti !

**M. le ministre de l'agriculture.** Une aussi grande ambition a besoin du soutien et de l'approbation du Parlement. Je remercie les groupes de la majorité de m'avoir déjà indiqué qu'ils nous donneraient, en votant ce budget, les moyens de cette politique. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

#### Rappel au règlement

**M. Yves Tavernier.** Je demande la parole pour un rappel au règlement. *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, le rappel au règlement est de droit.

La parole est à M. Yves Tavernier.

**M. Yves Tavernier.** Monsieur le président, je voudrais, au nom du groupe socialiste, exprimer notre étonnement. Pour la première fois, quel qu'il ait été le gouvernement, avant comme après 1981, un ministre, au mépris de tous les usages parlementaires, a manqué à une double obligation.

La première est de répondre à tous les rapporteurs. Or, le ministre de l'agriculture n'a répondu qu'à ceux de la majorité. *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et sur de nombreux bancs du groupe U.D.F.)*

La seconde est de répondre à l'ensemble de la représentation nationale, que l'on soit d'accord ou non. Or, en dehors de deux références polémiques, il n'a daigné répondre à aucune des questions qui ont été posées par les membres de l'opposition. C'est inadmissible ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et sur de nombreux bancs du groupe U.D.F.)*

**M. Jean Kiffer.** Il n'y a rien dans vos questions !

**M. Jacques Godfrain.** Pendant cinq ans, vous nous avez ignorés !

**M. Arnaud Lopercq.** Et vous n'avez jamais répondu à nos questions !

**M. René Souchon.** Si, nous vous avons toujours répondu !

#### Reprise de la discussion

**M. le président.** Mes chers collègues, nous en arrivons précisément aux questions. Je vous rappelle qu'elles seront appelées par tranches successives d'un quart d'heure pour chacun des groupes, l'orateur disposant de deux minutes pour poser sa question. Compte tenu de leur grand nombre, je vous demande de respecter strictement ce temps de parole.

Pour le groupe du R.P.R., la parole est à M. Charles Paccou.

**M. Charles Paccou.** Monsieur le ministre, vous nous présentez un budget solide et cohérent qui échappe en partie à la rigueur. Il démontre que notre agriculture est redevenue une des priorités de l'économie nationale.

**M. Charles Pistre.** Vous êtes myope ?

**M. Charles Paccou.** Je constate également avec satisfaction que des mesures positives ont été arrêtées en matière de fiscalité agricole, conformément aux engagements que vous aviez pris. Néanmoins, je veux appeler votre attention sur deux problèmes que je considère comme importants : celui de la T.V.A. et celui de la déductibilité des cotisations de retraite complémentaire facultative pour les agriculteurs.

En ce qui concerne la T.V.A., il s'agit du remboursement du crédit de référence. Les agriculteurs assujettis à la T.V.A. en 1971 et qui ont disposé à la fin de la même année d'un crédit de taxes n'ont pu obtenir le remboursement de ce crédit que pour la moitié de son montant.

Actuellement, ces agriculteurs détenteurs d'un crédit de T.V.A. à la fin d'une année ne peuvent en obtenir le remboursement que pour la partie excédant la moitié de ce crédit de référence 1971, sous condition que le montant remboursable excède 1 000 francs. Ces exploitants sont donc pénalisés par rapport à ceux qui n'ont été soumis à la T.V.A. qu'à compter de 1972.

Les agriculteurs souhaitent que ce butoir de remboursement ne leur soit plus opposé, cette réforme pouvant d'ailleurs s'effectuer en deux étapes, la première étant le remboursement du crédit en cas de cessation d'activité ou de décès, avant d'aboutir à une généralisation effective pour tous.

Quant à la déductibilité des cotisations de retraite complémentaire facultative pour les agriculteurs, la réglementation en vigueur résulte de la loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980. Actuellement, les exploitants soumis à un régime de bénéfices réels agricoles ne peuvent pas déduire de leurs bénéfices imposables le montant des cotisations de la retraite complémentaire qu'ils peuvent être conduits à souscrire, compte tenu de la faiblesse de la retraite obligatoire. Ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un régime équivalent à celui des professions industrielles, commerciales et artisanales, où les cotisations versées sont admises en déduction des bénéfices imposables.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. le ministre de l'agriculture.** Monsieur le député, vous regrettez que certaines propositions de caractère fiscal n'aient pas été prises en considération, notamment le remboursement du crédit de référence.

En fait, comme vous l'avez constaté, l'effort que nous avons consenti sur la fiscalité agricole n'est qu'une première étape. Parmi les mesures suggérées par les parlementaires ou par les organisations professionnelles, le Gouvernement a dû effectuer un choix et n'a pas retenu cette proposition en raison de ses conséquences sur l'ensemble de l'activité économique française, les agriculteurs n'étant pas les seuls à supporter le crédit de référence. De plus, le remboursement en question représentant une somme élevée - 300 millions de francs environ - et le crédit de référence ne concernant qu'un nombre limité d'agriculteurs, d'autres mesures nous ont paru plus intéressantes et plus efficaces pour l'ensemble des agriculteurs.

Quant à la déduction fiscale des cotisations de retraite complémentaire volontaire, elle ne sera pas possible tant que l'agriculture ne sera pas dotée d'un régime complémentaire obligatoire... comme c'est le cas dans les autres secteurs d'activité. Il appartient éventuellement aux caisses de mutualité sociale agricole de prévoir de telles dispositions.

Par ailleurs, M. Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a indiqué à l'Assemblée qu'il était décidé à aider l'ensemble des citoyens français à se constituer une retraite complémentaire grâce à un dispositif d'épargne dont il vous a précisé l'ensemble des modalités. Je crois que ce dispositif répond pour une bonne partie au problème que vous avez posé.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Godefroy.

**M. Pierre Godefroy.** Monsieur le ministre, je représente un département laitier, la Manche, qui a été frappé de plein fouet, autant et même plus que d'autres, par le système des quotas. Je ne reviendrai pas sur toutes les difficultés qui en résultent. Je crois néanmoins qu'on ne pouvait pas échapper à cette réglementation : la surproduction européenne était devenue trop importante et des sommes considérables, apparemment consacrées à l'agriculture, l'étaient en réalité à la subvention du consommateur étranger, sans donner pour autant satisfaction aux exploitants.

Les quotas laitiers sont donc nécessaires, de même d'ailleurs que les pénalités. Si affreuses soient les situations et si pénibles les pénalités, on ne peut imposer d'obligation sans l'assortir d'une sanction.

Il serait du reste facile de démontrer au cultivateur que le pire qui puisse lui arriver, c'est qu'il n'y ait ni quotas ni pénalités : le fleuve de lait entrerait alors en crue, entraînant une baisse dramatique des cours.

La question des quotas m'a toujours beaucoup intéressé. La loi sur la qualité du lait, votée il y a une quinzaine d'années et toujours en vigueur, comportait bien un volet sur la maîtrise quantitative de la production laitière, mais il était trop tôt et, surtout, un tel dispositif ne pouvait s'appliquer qu'à l'ensemble du système européen.

Achevant là ce préambule, je vous dirai, monsieur le ministre, que les quotas, ce mal nécessaire, ont des conséquences plus ou moins dramatiques suivant leurs méthodes d'application. A ce propos M. Cointat, spécialiste en la matière, a le grand mérite de formuler des propositions. Selon lui, le pragmatisme commande de trouver des solutions et de mettre en place un programme d'action. Voici celui qu'il suggère :

Premièrement, maîtriser la production, avec en complément, une politique d'orientation et de régionalisation des cultures - j'en devine toute la difficulté sur le plan national ;

Deuxièmement, favoriser une agriculture familiale compétitive en adaptant les structures des exploitations ;

Troisièmement, séparer l'économique du social.

Les propositions de M. Cointat consistent à verser aux livreurs de moins de 50 000 litres de lait une indemnité viagère mensuelle convenable. Si j'ai sur ce point une opinion quelque peu différente, je suis en revanche très favorable moi aussi à un système de pénalités dont seraient exclus les producteurs de moins de 100 000 litres. Il est certain que ces fermes modestes ne sont pas responsables de la surproduction, bien au contraire. C'est l'apparition des « usines à lait » qui a engendré, pour l'essentiel, ce fléau redoutable des économies modernes qu'est la surproduction.

Enfin, pour les exploitations familiales équilibrées, situées nettement au-dessus de la S.M.I. et livrant plus de 125 000 litres de lait, il conviendrait de mettre en place un système d'hors quantum.

**M. le président.** Monsieur Godefroy, je vous demande pardon, mais il faut poser votre question. Vous aviez deux minutes pour le faire et elles sont plus que dépassées.

**M. Pierre Godefroy.** Je n'abuse généralement pas, monsieur le président, du temps de l'Assemblée.

**M. le président.** J'en suis sûr, mais nous avons quarante questions et le débat est organisé.

**M. Jean-Marie Daillet.** Celle-ci est particulièrement importante.

**M. Pierre Godefroy.** Monsieur le président, j'ai le regret de vous dire que je ne changerai rien à ma conduite.

**M. le président.** Je ne pense pas que l'Assemblée appréciera...

**M. Jean-Marie Daillet.** Mais si !

**M. Guy Malandain.** C'est la rébellion ! (Sourires.)

**M. Pierre Godefroy.** De votre réponse à ma question, monsieur le ministre, dépendra mon vote sur ce projet de budget, ainsi que celui de certains de mes collègues.

Êtes-vous disposé à faire un effort particulier pour les petits producteurs, en nous annonçant, par exemple, que vous renoncez à appliquer les pénalités pour les producteurs de moins de 100 000 litres de lait ? Je vous demande d'y réfléchir. De notre côté, nous verrons si nous voterons ou non votre budget.

**M. Jean-Marie Daillet et M. Michel Lambert.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. le ministre de l'agriculture.** Monsieur le député, vous avez retracé les difficultés que rencontrent les producteurs de lait à la suite de la mise en œuvre des quotas laitiers, notamment ceux qui sont situés dans des régions à vocation laitière ou qui gèrent de petites exploitations. Vous avez à cet égard rappelé la proposition formulée par M. Cointat ce matin. Sa réflexion procédait d'un triple souci : « maîtriser la production avec en complément une politique d'orientation et de régionalisation des cultures, favoriser une agriculture familiale compétitive en adaptant les structures de production, séparer l'économique du social ».

Vous avez vous-même indiqué votre préoccupation pour les difficultés rencontrées par les petits producteurs. Mais le Gouvernement a, me semble-t-il, répondu à votre attente puisqu'il a augmenté les crédits consacrés à l'effort qu'il consent à ce titre, en les portant de 75 à 100 millions de francs.

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est négligeable !

**M. le ministre de l'agriculture.** Par ailleurs, nous ne pourrions trouver une solution valable à cette contrainte que dans la mesure où nous développerons une incitation à la cessation de l'activité laitière pour un certain nombre de producteurs.

A cette fin, nous avons déjà décidé, par-delà les décisions prises sur le plan communautaire, de vous demander d'inscrire dans le prochain collectif budgétaire une somme de 400 millions de francs pour encourager certains agriculteurs à abandonner la production laitière. Cela nous permettra d'opérer, surtout dans les régions à vocation laitière, une redistribution des quotas, afin de favoriser l'installation des jeunes et de prendre en compte les désirs des investisseurs ; je pense notamment à ceux qui se sont engagés sans plan de développement, à la demande desquels nous n'avons pas encore pu répondre.

De même, il était absolument nécessaire de reconstituer un quota équitable pour les producteurs ayant connu, au cours de l'année qui sert de référence, une difficulté particulière, par exemple lorsque leur élevage a été atteint d'épizootie.

Toutes les mesures que j'ai énoncées tout à l'heure, mais dont je ne veux pas reprendre la liste, ont cet objet et devraient répondre à votre attente.

Tout à l'heure, j'ai pris l'engagement de travailler, avec les parlementaires et les organisations professionnelles, sur la proposition de M. Cointat qui représente une bonne base pour atteindre les objectifs qu'il a lui-même désignés dans son intervention et que vous avez rappelés, monsieur Godefroy.

#### Demande de suspension de séance

**M. Charles Revat.** Monsieur le président, je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Charles Revat.

**M. Charles Revat.** M. le ministre nous a tout à l'heure annoncé des dispositions financières concernant les aides aux agriculteurs en difficulté. Il vient de préciser qu'il était prêt à étudier des modalités nouvelles, notamment pour les petits agriculteurs. Le groupe Union pour la démocratie française souhaiterait se réunir quelques minutes pour réfléchir à ces nouvelles dispositions.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le président, une suspension de séance d'un quart d'heure. (Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste et sur quelques bancs du groupe du R.P.R.)

**M. Guy Malandain.** Pour étudier du vent !

**M. Jean Jarosz.** Laissez se poursuivre la phase des questions !

**M. Jean-Louis Gosduff.** Nous pouvons prendre les questions des autres groupes...

**M. le président.** Je vous accorde dix minutes, monsieur Revet, afin que la reprise ne soit pas trop proche de l'heure de la levée de séance.

#### Rappel au règlement

**M. Marcel Rigout.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Rigout, pour un rappel au règlement.

**M. Marcel Rigout.** Ce rappel au règlement, toujours fondé sur l'article 58 de notre règlement, me permet d'informer l'Assemblée sur l'évolution des événements qui se sont déroulés aujourd'hui en Limousin.

J'avais en effet invité, au début de cette séance, M. le ministre à prendre contact avec les éleveurs qui le réclamaient instamment. Non seulement il ne l'a pas fait - témoignant ainsi, à l'égard des éleveurs, du même mépris que celui dont il a fait preuve à l'encontre de certains de nos collègues auxquels il n'a même pas répondu - mais encore cet « homme de dialogue », paraît-il, a préféré envoyer les forces de police contre les éleveurs en lutte.

Ces derniers poursuivront néanmoins cette juste lutte malgré le ministre, et, un jour ou l'autre, il faudra bien leur donner satisfaction autrement que par des réponses dilatoires ou provocatrices ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue, à dix-huit heures quarante-cinq, est reprise à dix-neuf heures dix.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Michel Peyret.

**M. Michel Peyret.** Monsieur le ministre, pour faire pression sur les revenus des agriculteurs, l'existence de stocks, d'excédents est l'un des arguments le plus souvent utilisé. Et, quand il n'y a pas de stocks, on trouve autre chose à dire ! C'est le cas pour le maïs.

La C.E.E., à dix comme à douze, est déficitaire. Pour une production de 22,9 millions de tonnes, la consommation se situe à 30,8 millions de tonnes, soit un déficit de 7 à 8 millions de tonnes. A l'horizon 1991-1992, en dépit d'une augmentation régulière de la production, la portant à quelque 27 millions de tonnes, il restera 3 millions de tonnes à importer. Voilà donc une production à étendre, y compris pour développer en France les industries agro-alimentaires, voire les industries agro-industrielles. Maïs, pour faire accepter aux producteurs français l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal, le marché que représentent les 7 à 8 millions de tonnes importées par ces pays a été largement utilisé.

Les producteurs de maïs du Sud-Ouest, en particulier, allaient, paraît-il, connaître leur Eldorado. Lorsque nous parlions de l'Espagne comme nouvelle tête de pont des U.S.A., on nous accusait d'exagérer. Or, la signature de l'accord C.E.E.-U.S.A. dépasse ce que nous avions imaginé. Cet accord est totalement inacceptable. Il constitue une nouvelle capitulation de l'Europe devant les exigences des U.S.A. et représente une dérogation supplémentaire aux principes du traité de Rome. Il rendra plus difficiles ses efforts pour maintenir ses parts de marché à l'exportation et faire respecter à l'intérieur ses intérêts dans le secteur des productions protéagineuses et céréalières. Il a des conséquences extrêmement graves pour les producteurs et risque de porter un coup au potentiel même de production, laissant la voie libre au maïs américain, comme cela a été le cas pour le soja.

Accord provisoire, nous a-t-on dit. Or, nous savons qu'il est en voie de renégociation et qu'il a actuellement beaucoup de chances d'être reconduit après le 31 décembre.

Je vous demande, monsieur le ministre, de vous engager clairement sur cette question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. le ministre de l'agriculture.** Monsieur Peyret, vous avez dénoncé les difficultés qui sont la conséquence d'un élargissement de la Communauté mal préparé et mal négocié.

J'ai indiqué qu'il aurait fallu définir avec les Américains, dans le cadre des règles normales du G.A.T.T., s'il devait y avoir ou non compensation de la perte du marché céréalière que redoutent les Américains du fait de l'élargissement. Or, cela n'a pas été fait. Et à peine l'Espagne était-elle entrée dans la Communauté que les Américains nous menaçaient de mesures de rétorsion sur des produits et donc des producteurs, qui étaient en quelque sorte pris en otage par suite d'une pénalisation de nos exportations de vin, de cognac et de fromage sur les Etats-Unis.

Cette situation était inacceptable. Fort heureusement, nous avons pu « resouder » la solidarité communautaire pour mettre en place une contre-mesure de rétorsion qui nous a permis d'engager une négociation intérimaire jusqu'à ce qu'une négociation définitive - qui devrait intervenir avant la fin de l'année - soit engagée pour définir, dans le cadre des règles du G.A.T.T., que les Américains doivent respecter comme nous les respectons, des compensations et ce qu'elles doivent être.

Il est vrai que l'accord intérimaire occulte, ou tout au moins met entre parenthèses, l'année 1986 qui aurait dû nous ouvrir des exportations de maïs vers l'Espagne.

Négoié par la commission, un accord intérimaire prévoit donc que les Américains pourront exporter cette année encore autant de maïs qu'ils en ont exporté l'année dernière.

Pour l'instant, aucune importation n'a été faite et les producteurs de maïs, qui redoutaient une baisse du prix du maïs, ont pu constater une...

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Augmentation.

**M. le ministre de l'agriculture.** ... augmentation du prix : nous sommes nettement au-dessus du prix d'intervention.

Voilà à peine un mois, j'étais en Espagne. Les responsables politiques, mais aussi les responsables économiques espagnols, se sont étonnés du fait que, appelant des exportations françaises, ils ne pouvaient trouver de maïs disponible pour faire face à leurs besoins, ce qui est tout de même paradoxal.

Nous en sommes là aujourd'hui. Soyez persuadé, monsieur le député, que nous témoignerons de la même détermination pour empêcher la reconduction de l'accord intérimaire que celle que nous avons manifestée lors de l'ouverture des négociations du G.A.T.T. à Punta del Este, où la France et l'Europe ont réussi à éviter la remise en cause de la politique agricole commune.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Jarosz.

**M. Jean Jarosz.** Une loi adoptée à l'unanimité par notre assemblée - les communistes s'abstenant - a reconnu le caractère prioritaire de l'enseignement agricole.

Un autre texte, la loi Rigout, a fait de la formation professionnelle une responsabilité nationale que l'Etat a le devoir de mettre en œuvre.

La loi de plan, toujours en vigueur, a défini les objectifs et les moyens de cette politique.

Au regard des retards dont souffre l'agriculture, reconnus par tout le monde et mis en lumière par un rapport du Conseil économique et social, nous avons estimé qu'il s'agissait de minima, ce qui nous a conduits à nous abstenir.

Dans la présentation de votre budget, vous faites apparaître l'enseignement et la formation parmi vos priorités. Or, en dehors du rattrapage prévu et normal des bourses, vous êtes loin du compte.

Là où il aurait fallu 250 créations de postes d'enseignant pour respecter le plan, vous en annoncez 46. Vous avez mis au placard 50 emplois nécessaires pour développer les filières de techniciens supérieurs alors que vous les avez jugés utiles. Plus encore, vous supprimez 80 postes de non-enseignant.

Vous persistez à refuser la titularisation des contractuels des C.F.A. et des C.F.P.P.A. sur postes gagés. Votre budget maintient encore de nombreuses disparités avec l'éducation nationale.

Par ailleurs, compte tenu de la progression des effectifs des deux dernières années - plus de 15 p. 100 - il va être nécessaire d'ouvrir des classes supplémentaires en cycle long et des classes de techniciens supérieurs. Votre budget vous en donne-t-il les moyens ?

En matière de formation professionnelle, les crédits diminuent aussi. Or vous connaissez les besoins de l'agriculture. Vous savez que les aides publiques sont de plus en plus soumises à des critères de compétence.

Ma question est simple : avec de tels crédits, comment envisagez-vous de respecter les textes légaux en vigueur et de répondre aux besoins de formation initiale et continue des agriculteurs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. le ministre de l'agriculture.** Vous êtes bien obligé de constater, monsieur Jarosz, qu'un effort substantiel a été fait pour aligner les bourses scolaires de l'enseignement agricole sur celles de l'éducation nationale. Un pourcentage d'augmentation de 37 p. 100 est sans précédent.

Je l'ai dit, les crédits de l'enseignement agricole ont été maintenus à un niveau qui confirme la priorité donnée à la formation dans mon département ministériel : une augmentation globale de 7,2 p. 100 et une progression de 11,4 p. 100 pour l'enseignement agricole privé. Je précise que les réductions d'emplois ne touchent pas les personnels enseignants.

Certes, le 9<sup>e</sup> Plan avait donné des indications sur les créations de postes à réaliser entre 1984 et 1989, mais outre le fait que depuis sa mise en œuvre, il n'a pas été créé 250 emplois par an, je voudrais tout de même souligner l'efficacité de mon administration qui a consenti un important effort de redéploiement et de rationalisation qui permet de répondre aux problèmes posés sans accroître de façon notable la charge budgétaire.

Enfin, je voudrais indiquer que la mesure de réduction des effectifs de non-enseignants prévue à hauteur de quatre-vingts emplois sera compensée par un redéploiement des personnels des offices, tel l'O.N.I.C., qui se verront offrir des postes dans l'enseignement agricole.

Quant à la titularisation des contractuels des C.F.A. et des C.F.P.P.A., mesure que le Gouvernement précédent n'a pas voulu réaliser d'ailleurs, je dois vous dire que j'ai chargé, voici quelques semaines, mes services de faire des propositions pour résoudre ce problème l'année prochaine.

Dans le domaine de la formation professionnelle continue, les crédits prévus pour la promotion des agricultrices, comme pour l'installation des jeunes, avec les relais au niveau des régimes, devaient permettre de maintenir en 1987 le même potentiel de formation qu'en 1986.

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Bordu.

**M. Gérard Bordu.** Monsieur le ministre, les crédits pour l'aide à l'installation des jeunes diminuent de 13 p. 100. La baisse du nombre des installations pourrait justifier cette mesure. Pourtant, tous ceux qui s'occupent de la gestion des crédits affectés à la D.J.A. savent que ceux-ci étaient notablement insuffisants et causaient beaucoup de soucis au C.N.A.S.E.A., le centre national pour l'aménagement des exploitations agricoles.

Les premiers retours financiers du F.E.O.G.A., soit quatre-vingts millions de francs, auraient pu permettre de muscler cette action que nous jugeons tout à fait prioritaire, tout en conservant l'effort de l'Etat.

Les autres actions en faveur de l'installation subissent aussi les restrictions : c'est notamment le cas des O.G.A.F. - opérations groupées d'aménagement foncier - et des mutations professionnelles.

Les crédits destinés aux S.A.F.E.R. sont eux aussi en baisse alors que, pour partie, ils peuvent contribuer à l'installation des jeunes ou au renforcement d'exploitations fragiles.

Le budget de 1987 n'est certes pas responsable du mouvement de baisse des installations puisque, en 1985, il y a eu seulement 11 609 nouveaux bénéficiaires de D.J.A. contre 13 671 en 1984, mais il s'inscrit dans la continuité de ce mouvement que nous jugeons extrêmement dangereux, car il conduit à une agriculture de quelques milliers d'exploitations.

Pour redresser cette situation, trois actions devraient être engagées avec audace.

D'abord, développer les contrats de pré-installation par des incitations s'adressant respectivement au cédant et au candidat ; ensuite, promouvoir de nouvelles formes de constitution du capital d'exploitation : cautions solidaires, quasi-fonds propres, prêts de carrière, etc. ; enfin, favoriser la location du foncier. La S.A.F.E.R. devrait avoir les moyens de constituer un portefeuille foncier à cet effet.

Monsieur le ministre, ma question est précise. Vous avez, en d'autres lieux, manifesté votre intérêt pour une agriculture fondée sur l'exploitation familiale. Or, les installations sont de ce point de vue un élément décisif. Quels moyens vous donnez-vous pour sortir des ornières du passé ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. le ministre de l'agriculture.** M. Bordu m'a interrogé sur l'installation des jeunes agriculteurs en Seine-et-Marne.

La stabilité du rythme d'attribution des aides à l'installation dans ce département est à souligner : trente à trente-cinq dotations aux jeunes agriculteurs ont été attribuées en moyenne au cours de ces dernières années. Ce résultat est d'autant plus satisfaisant qu'il représente près de 50 p. 100 des installations réalisées en 1985 dans la région Ile-de-France et que, pour la même année de référence, il était enregistré une décélération nette - près de 17 p. 100 de diminution - du nombre des D.J.A. au niveau de la France entière.

Si l'on se rapporte au nombre total d'installations réalisées dans ce département, soit soixante-dix, c'est donc la moitié des nouveaux chefs d'exploitation installés qui bénéficient de la D.J.A., les autres ayant dépassé la superficie de 80 hectares au-delà de laquelle on ne peut plus obtenir la dotation aux jeunes agriculteurs.

Il subsiste néanmoins dans le département des difficultés attachées au coût élevé de la reprise des exploitations agricoles et à l'insuffisance des terres libérées pour l'installation. A cet égard, les problèmes plus spécifiquement liés à l'attribution des terres devraient être résolus par l'application des priorités définies dans le schéma directeur départemental des structures qui sera examiné prochainement par la commission nationale des structures.

Par ailleurs, le nombre limité d'installations laitières dans ce département s'explique par la faiblesse du complément de référence dont a bénéficié la commission mixte par l'intermédiaire d'Onilait pour satisfaire des besoins prioritaires.

Toutefois, le programme national d'aides à la cessation d'activités connaît dans votre département un vif succès puisque les objectifs ont été largement atteints, voire dépassés. Les quantités ainsi libérées resteront pour partie dans les laiteries et permettront la restructuration de l'économie laitière de ce département.

**M. Gérard Bordu.** Monsieur le ministre, ma question portait sur la situation nationale, et vous ne m'avez répondu que sur le cas particulier de la Seine-et-Marne, ce qui ne nous satisfait pas !

**M. le ministre de l'agriculture.** J'ai pris votre département à titre d'exemple, monsieur Bordu. J'ai néanmoins indiqué qu'il y avait une chute des installations recensées au travers des dotations aux jeunes agriculteurs. Certes, dans un certain nombre de régions, l'installation des agriculteurs se heurte à des difficultés - on en a parlé tout à l'heure en ce qui concerne la production laitière - mais, par ailleurs, les superficies sur lesquelles s'installent les jeunes agriculteurs sont généralement plus grandes. Et j'ai rappelé que si cette superficie dépassait les quatre-vingts hectares, l'obtention de la D.J.A. n'était pas possible.

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Rigout.

**M. Marcel Rigout.** Je voudrais vous faire part à nouveau, monsieur le ministre, de la déception et de la colère des éleveurs, dont un grand nombre sont victimes par ailleurs de la sécheresse pour la deuxième année consécutive.

En ce qui concerne les viandes bovines, les opérations de stockage privé en cours n'apportent, malgré vos déclarations, aucune amélioration sur les marchés. Les cours demeurent nettement au-dessous du seuil de rentabilité. La tendance à la décapitalisation se poursuit et nous risquons, d'ici peu d'années, d'assister à un retournement de conjoncture parce que nous manquerons de viande. L'excédent a déjà diminué en 1985 et on peut penser, au vu de l'évolution en cours, que l'année 1986 risque de se traduire par une nouvelle dégradation, de l'ordre de 5 à 7 p. 100 pour l'élevage.

Quant à la production ovine, notre déficit ne cesse de s'aggraver. Nous produisons à peine 80 p. 100 de notre consommation. Les cours sont inférieurs à leur niveau de l'an dernier. Malgré les avertissements de la profession, vous laissez faire.

Lors de son voyage en Limousin, samedi dernier, M. le Premier ministre n'a pu annoncer aucune mesure réelle, si ce n'est le versement d'une avance dérisoire que vous avez confirmé à l'instant.

La Commission européenne a refusé la dévaluation du franc vert. Elle a consenti à une opération de stockage privée sans portée.

Pour tous les éleveurs la situation est aggravée par les conséquences de la sécheresse. Les céréales promises font défaut et leur prix est souvent dissuasif alors qu'il avait été annoncé qu'une partie serait mise gratuitement à la disposition des éleveurs.

Face à cette situation, encore plus détériorée que l'an passé, l'attribution d'une indemnité de 500 francs par U.G.B. reste, vous en conviendrez, le moyen le plus simple et le plus efficace pour compenser les pertes subies. Par conséquent, il serait bon que vous accédiez à cette demande.

Répondant aux orateurs intervenus dans la discussion, vous venez d'annoncer précipitamment - sans doute les luttes des agriculteurs n'y sont-elles pas étrangères - 400 millions de francs de crédits dans le prochain collectif. Mais le collectif ne sera voté qu'à la fin du mois de décembre. Les agriculteurs ne peuvent pas attendre. Quand les aides arriveront-elles ? L'équité sera-t-elle respectée au niveau de leur distribution ?

En outre, par quelles mesures européennes, ou nationales, entendez-vous mettre un terme au marasme que connaît le marché des viandes ovines et bovines ? Les éleveurs ont déjà entrepris un contrôle des importations. Pourriez-vous leur apporter votre aide ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. le ministre de l'agriculture.** Monsieur Rigout, j'ai déjà eu maintes occasions d'indiquer devant cette assemblée les mesures que le Gouvernement avait prises pour faire face aux conséquences de la sécheresse.

Il est exact, en particulier, qu'il a été décidé de fournir aux agriculteurs 200 000 tonnes d'orge à 90 centimes le kilo et 200 000 tonnes gratuites. Il appartient aux départements d'en assurer la répartition en tenant compte de la diversité des situations en leur sein même.

Les organisations professionnelles, en liaison avec les pouvoirs publics, sont donc tenues - mais c'est la contrepartie de la concertation - d'y participer.

Les dispositions prises vont bien au-delà, je le répète, des 500 francs par U.G.B. que vous réclamez et elles correspondent à la demande et au besoin des agriculteurs qui préfèrent obtenir les fourrages nécessaires à leurs animaux plutôt qu'une somme pour les acheter à des prix qui risqueraient d'être marqués par l'appel sur le marché et qui, en tout état de cause, dépasseraient de beaucoup ceux que je viens d'indiquer.

Les agriculteurs ne veulent pas que l'opinion publique leur reproche une « marne » qui, en réalité, se limite à une aide indispensable. Vous conviendrez avec moi que peu importe la façon dont on donne. L'important c'est de donner suffisamment. Or nous avons donné bien au-delà de ce que vous considérez comme un minimum !

**M. le président.** Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Georges Bollengier-Stragier.

**M. Georges Bollengier-Stragier.** Monsieur le ministre, ma question concerne l'augmentation des cotisations sociales des agriculteurs.

Certains agriculteurs - c'est le cas en Sarthe - ont vu leurs charges sociales croître dans des proportions importantes, entre 8,75 et 11 p. 100 en 1986. Les facteurs qui ont contribué à cette augmentation sont connus.

Il y a d'abord la modification des années de référence pour la prise en compte du revenu brut d'exploitation. En effet, ont été retenues les années 1980 à 1984, alors que si la règle antérieure avait été appliquée, ce sont les années 1979 à 1983 qui auraient dû être considérées.

Il y a ensuite l'accroissement artificiel du revenu brut d'exploitation en 1984 en raison de la décapitalisation du cheptel bovin par l'abattage, conséquence des quotas laitiers.

Il y a enfin le maintien de l'intégration du revenu cadastral à un niveau élevé, 30 p. 100, alors qu'auparavant une baisse régulière de son poids était enregistrée chaque année.

Dans le projet de budget que vous nous proposez pour 1987, un effort important est effectué pour le financement de la protection sociale des agriculteurs. Les dotations du budget annexe des prestations sociales agricoles augmenteront de 5 p. 100 et le niveau global des cotisations ne sera majoré que de 3,8 p. 100.

Pouvez-vous nous assurer, monsieur le ministre, que les agriculteurs de la Sarthe ne seront pas à nouveau frappés en 1987 par une forte augmentation de leurs charges sociales du fait de l'application des mêmes bases de calcul que cette année, et notamment du maintien du revenu cadastral à un niveau élevé ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. le ministre de l'agriculture.** Si les cotisations sociales ont beaucoup augmenté en 1986, c'est conformément au budget qui avait été voté pour cette année-là. L'an prochain, la hausse sera limitée à 3,8 p. 100, taux le plus faible depuis dix-sept ans. Mais surtout, ce que nous voulions, c'est que l'augmentation des cotisations soit équivalente à celle des prestations alors que, au cours des années passées, les premières progressaient beaucoup plus rapidement que les secondes.

Il est exact que l'intégration du revenu cadastral à hauteur de 30 p. 100 dans l'assiette des cotisations désavantage des départements comme la Sarthe : en raison d'une certaine pression démographique qui s'y manifeste encore, les revenus cadastraux y sont élevés.

C'est un peu la raison pour laquelle nous voudrions que l'on se réfère non plus au revenu cadastral mais au revenu de l'agriculteur calculé soit en fonction du bénéfice réel, soit en fonction du forfait collectif. Nous étudions la question, mais, pour l'année qui vient, nous nous efforcerons de réduire la part du revenu cadastral pour privilégier le revenu brut et le revenu net. Ce faisant, je pense que nous commencerons à répondre à votre souci.

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

### DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 30 octobre 1986.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi relatif à la famille, déposé le 29 octobre 1986 sur le bureau de l'Assemblée nationale (n° 427).

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Acte est donné de cette communication.

4

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture ; budget annexe des prestations sociales agricoles (*suite*).

Agriculture ;

Annexe n° 6 (*Dépenses ordinaires*). - M. Michel Cointat, rapporteur spécial ;

Annexe n° 7 (*Dépenses en capital*). - M. Jean Proriol, rapporteur spécial ; avis n° 397, tome V, de M. Gérard Bordu, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 400, tome I, de M. Alain Mayoud, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 400, tome II (*Industries agro-alimentaires*), de M. Louis Lauga, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 44. - M. Alain Rodet, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome XII, de M. Germain Gengenwin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 400, tome XVI, de M. Marcel Rigout, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN*

